



The Charter of European Planning

approved by the General assembly
of Barcelona the 22th april 2013

La Charte de l'urbanisme européen

approuvée par l'assemblée générale
de Barcelone le 22 avril 2013

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des Urbanistes

2013

The Charter of European Planning

Barcelona 2013

**The Vision for Cities and Regions - Territoires
of
Europe in the 21st Century**

**ECTP-CEU
(The European Council of Spatial Planners -
le Conseil Européen des Urbanistes)**

Summary

The call to action	5
The Charter	7
PART A	9
THE VISION FOR EUROPE'S CITIES AND REGIONS - TERRITOIRES	9
1. Integrated & connected cities and regions (territoires)	9
2. Social Cohesion & Connectivity	11
3. Economic integration & connectivity	14
4. Environmental Connectivity	18
5. Spatial integration: synthesis	21
PART B	27
THE ROLE FOR SPATIAL PLANNERS	27
THE CHALLENGES TO EFFECTIVE PLANNING	27
PART C	33
THE COMMITMENTS OF PLANNERS IN EUROPE	33
1. The Planner, as a leader of Change, is committed to:	34
2. The Planner, as a Scientist, is part of a knowledge-based profession which is committed to:	35
3. The Planner, as a Designer and as a Visionary, is committed to:	36
4. The Planner, as a Political Advisor and Mediator, is committed to:	37
5. The Planner, as a manager of Cities and Regions (territoires), is committed to:	38
ANNEX	41
Historical Background	41
Key Terms	42
Aknowledgements	42
References	43

Sommaire

L'appel à l'action	47
La Charte	49
PARTIE A	51
LA VISION	
POUR LES VILLES ET LES RÉGIONS-TERRITOIRES D'EUROPE	51
1. Villes et territoires (regions en EN) intégrés et connectés	51
2. Cohésion sociale et connectivité, (accessibilité, développement relationnel)	53
3. Intégration économique et connectivité	56
4. La connectivité environnementale	60
5. L'Intégration spatiale : synthèse	62
PARTIE B	67
LE RÔLE DES URBANISTES	67
Les défis pour un aménagement du territoire efficace	67
Le rôle des urbanistes	69
PARTIE C	72
LES ENGAGEMENTS DES URBANISTES EN EUROPE	72
1. L'Urbaniste, en tant que « leader du changement », s'engage à :	73
2. L'Urbaniste, en tant que scientifique, prend part à une profession basée sur la connaissance s'engage à :	74
3. L'Urbaniste, en tant que concepteur et visionnaire s'engage à :	75
4. L'Urbaniste, en tant que conseiller stratégique et médiateur, s'engage à :	77
5. L'Urbaniste, en tant que gestionnaire des villes et des territoires, s'engage à :	79
Contexte historique	81
Termes clés	82
Remerciements	83
Références	84



The call to action

1. Europe needs cities and regions (territoires) which are strong and good to live in. Spatial Planning is therefore vital to the future for Europe. In particular, it helps sustain our shared resources of land, air and water which are subject to ever-increasing development pressures. This requires effective planning if Europe is to have sustainable economic development and fair and just societies. The particular strength of Spatial Planning is its ability to deliver the opportunities and counter the threats that arise from new development. It is therefore long term in its perspective but urgent in its actions.
2. The principles set out in this Charter of European Planning need to be embraced by all those within government, local authorities, agencies, civil society, NGOs and the private sector. This Charter therefore provides a common point of reference for all those with responsibility or power over the future of Europe's cities and regions (territoires).
3. The Charter of European Planning is therefore not only addressed to professional planners but it is also a call to action to all whose policies and programmes will shape the future of Europe, its cities and regions (territoires), and all other areas, including remoter rural and island communities. The Charter therefore contains:
 - The Common Vision and Principles to which planners across Europe are committed, and which give direction to their actions to deliver greater and long lasting coherence and cohesion. This will be achieved through developing a network of cities and regions (territoires) which are connected at all scales and with all of society;
 - A Shared Perspective and Agenda for collaborative action by all policy makers and actors at all levels of civil society including government, business, educationalists, NGOs, community interest groups and especially individual citizens.
4. Planning enables communities to formulate strategic Visions to achieve their future aspirations. Such visions have the potential to have significant and direct impacts creating great places and delivering a more sustainable future for communities throughout Europe. Spatial Planning operates at all scales from neighbourhood plans to national, cross boundary and European frameworks.
5. The diversity of Europe is reflected in the local distinctiveness and cross-disciplinary nature of the planning profession across Europe. This ensures that planning takes account of the diversity of its cities, regions (territoires) or other areas in terms of their geography, environments, landscapes and cultures. The ECTP-CEU represents planning organisations which operate within a wide variety of planning systems. This Charter therefore does not advocate a single particular system but emphasises the potential value of planning as a positive tool and a creative endeavour in whatever administrative framework within which it has to operate.

- 6.** Spatial Planners are therefore guardians of the future of Europe. Through the ECTP-CEU they pursue the following threefold agenda to support Europe in its progress towards meeting the challenges it faces:
- Providing advocacy on the actions required to secure the future of European communities and their spatial context;
 - Seeking alliance with those who share the common cause in planning the future for Europe; and
 - Pursuing action through the work of its members in delivering the Vision for local communities, cities, regions (territoires) and Europe as a whole.



The Charter

- 7.** In order to provide a basis for implementing this agenda, the ECTP-CEU has prepared this Charter of European Planning. This Charter builds on the 2003 New Charter of Athens and identifies the specific characteristics of the planning discipline and its potential. It seeks to reinforce confidence, cohesion and solidarity in the practice of Spatial Planning.
- 8.** Part A of this Charter of European Planning presents a Vision for the future of European cities and regions (territoires) in response to the challenges that Europe faces. This is a Vision of a network of cities and regions (territoires) which will:
 - contribute to the well-being and quality of life of their inhabitants and other stakeholders;
 - retain the cultural richness and diversity, inherited from long histories;
 - become more closely connected through a wide range of functional, social and cultural linkages;
 - be increasingly competitive whilst striving for complementarity and co-operation; and
 - integrate the man-made environment with the natural ecosystems, while preserving biodiversity, and taking into account the need to tackle climate change.
- 9.** Part B of the Charter of European Planning sets out the Roles for Spatial Planning and planners in delivering the Vision in light of the key global challenges that Europe faces. There are long established core principles of planning which remain as valid today as they ever were. However they have been reinforced in this Charter to reflect the new issues and the new policy foci that are emerging in the first quarter of the 21st Century.
- 10.** Part C of the Charter of European Planning sets out the Commitments that the planners of Europe have for implementing the Vision set out in Part A. The planning profession is united through these commitments in order to promote professional standards and a shared agenda for all communities.



PART A

THE VISION FOR EUROPE'S CITIES AND REGIONS - TERRITOIRES

1. Integrated & connected cities and regions (territoires)

Integrated through Space

- 11.** Throughout the 20th century, planning has continuously tackled the threats to the quality of life in European cities and regions (territoires). These range from the greater metropolitan regions (e.g. London and Paris) to the remoter rural and island communities (e.g. in Norway and Malta). Our urban areas suffer from the decline of traditional industries, social exclusion, unemployment, sprawling developments, declining town centres, criminality, heavy pollution and environmental degradation. Rural areas, whilst often benefitting from a better quality of living environment experience economic pressures which are often combined with a loss of basic services and access to amenities.
- 12.** These trends in town and country have been compounded by globalisation and a growing cultural homogenisation. This is giving rise to new development pressures and an erosion of local identity. Consequently, the current condition of the cities and regions (territoires) of Europe is far from ideal. They face daunting challenges which require better integration of the activities of government, communities and business interests.
- 13.** Integration will be achieved through urban networks, many of which transcend national boundaries within the European Continent and its neighbours. The integrated city and region (territoire) requires sensitivity in terms of the connection of the built and natural environment. It also requires efficient and effective connections between individual urban activities, infrastructure networks, and information and communication technologies.

- 14.** This Charter for European Planning therefore promotes a Vision of Europe based on Integrated and Connected Cities and Regions (Territoires) which have good accessibility for all who live, work and visit there and which are globally connected. This Vision is the goal towards to which we, the planners of Europe, are committed - a goal that can be achieved by the combined efforts of all stakeholders in urban and rural development and management.

Integrated through Time

- 15.** Our vision is a future for Europe that also connects to its past. European cities and regions (territoires) are distinguished by a long history of development, closely reflecting the characteristics of the institutional, cultural, social and economic structures of its population. It is this history and diversity which creates local distinctiveness and identity.
- 16.** The past provides invaluable lessons for the future in terms of the problems that must be avoided and the opportunities that can be created.
 - Cities and regions (territoires) must retain their distinctiveness and reduce the tendency for them to become homogenised and their urban form fragmented;
 - Human activities must be located within the urban core and the tendency to sprawl into the hinterland, consuming rural and natural areas must be reversed;
 - New transportation and infrastructure networks must be constructed but not in ways that encourage dispersed patterns of activities and militate against sustainable modes of transport;
 - Established communities must be supported and no longer become absorbed into an indistinct urban mass and hence lose their identity and character.
- 17.** There are many features of present city life which we cherish and value, and which we hope to bequeath to future generations. A key problem with our existing cities is the limited connectivity, not only in physical terms, but also in relation to the temporal links of the multi-cultural roots, which have created our own identity and local distinctiveness. While we expand our physical connections across space, we must establish ways to preserve our cultural distinctiveness across time.

2. Social Cohesion & Connectivity

Social balance

18. Our Vision is a Europe that promotes social justice through cohesion and connectivity. The future welfare of humanity requires people to be considered both as individuals, with human rights that need to be safeguarded, and also as people within the context of the communities to which they belong. This is an important consideration for the integration of cities and regions (territoires) within Europe which need to balance the interests of society as a whole, with the needs and rights of minorities and individual citizens.
19. There are increasing social inequalities, which are exacerbated by unregulated markets and globalisation. Greater social cohesion is needed to provide a higher degree of security and greater sense of safety for cities and regions (territoires), and other areas. This has to go beyond facilitating multi-cultural expression and exchanges. For example, greater connectivity will provide a wider range of economic and employment opportunities for all people living and working within it. At the same time, it will secure more equitable access to education, health and other social facilities. To tackle these social issues it is necessary to develop new approaches to governance and community engagement that involve all stakeholders. Without this, social problems, such as unemployment, poverty, exclusion and criminality will not be tackled effectively.

Cultural Diversity

20. With the growing trend towards integration in the European Continent, cities and regions (territoires) need to re-emerge as truly multi-cultural, as well as multilingual. New connections will increase mobility and the potential for integration. This connectivity needs to be managed with cultural sensitivity so as to enable people both to maintain their social, cultural and historical heritage and character, and to play a full role in the decisions which will affect their social and physical environment. Without sensitivity we will not achieve the type of cultural and social integration which can balance the need to maintain diversity with encouraging integration and common values and vision for shared places and landscapes.

Community Involvement & Empowerment

- 21.** Current systems of urban governance are often limited by the views and votes of permanent more affluent residents or powerful business interests. This results in priority being given to lobby groups. European cities and regions (territoires) in the future need to have a greater regard for the needs and well-being of all social groups. This goes beyond the views of current local residents or vested interests. The needs of marginalised and excluded groups (e.g. foreign low-skilled workers), as well as highly mobile professionals (residing for long or short periods) need to be recognised. However this must be sensitive to the reactions of local established and endogenous communities to the impacts on their quality of life.
- 22.** New systems of representation and participation are needed
- Providing new forms of access to information;
 - Promoting the greater involvement of 'active citizens' networks; and
 - Supporting local democracy and empowering communities.

Such actions will help all residents and stakeholders to establish their voice and engage in meaningful and real participation in shaping their future. This also requires sufficient time to be built into processes of Spatial Planning in order that social links can be established, and genuine engagement facilitated.

- 23.** All groups need to be given the opportunity to show how they can contribute to improving the entire community and add value as a result of their skills and knowledge. This is consistent with the Leipzig Charter (2007) and the Toledo Declaration (2010) which stress the importance of the engagement of town planners and the essential role played, among other actors (property, financial stakeholders, residents, and public authorities) by urban planners, as a component of the 'urban alliance' needed to reinvent the existing city.

Connections between generations

- 24.** The changing balance between the different age groups of an ageing European population brings new and growing social challenges. These must be addressed not only in social and economic terms, but also in the establishment of adequate community support networks and infrastructure. This includes planning for the retired and elderly, for example in terms of the ease of access and the management of public spaces.

Social identity

- 25.** The identity of individuals is strongly related to their identity with their cities and regions (territoires). There is great diversity in the character of cities and regions- territoires in different parts of Europe. Each city and region (territoire) has its own cultural and social diversity, which is enriched by the introduction of new identities through immigration.
- 26.** In the Integrated City and Region (Territoire), the interchange between cultures in the urban environment through communication and gradual fusion gives city life a much greater richness and diversity. This in turn adds to its overall attractiveness as a residential environment, and as a place for work, education, business, and leisure.

Travel, Transport, Mobility and Accessibility

- 27.** The Spatial Planning of the Integrated City and Region (Territoire) involves the full integration of transportation and land use policies. They must be complemented by imaginative urban design and easier access to information. Ease of movement and access will be a critical element of city living, together with greater choice in the mode of transport, for example, through better information or virtual access enabled by new technologies.
- 28.** There is also a need to minimise travel distances for basic goods and services through efficient, pleasant, sustainable, and economical connections between places. This requires the provision of a variety of transportation systems for people goods and information. This gives priority to energy-saving, local sourcing of goods and services, and pays respect to environmental concerns. At the local scale, technology and traffic management needs to be deployed to reduce the reliance on the use of private vehicles. At the strategic scale, linkages between neighbourhoods and the improvement of inter-modal exchange within cities and regions (territoires) will facilitate the development of the European transportation network.

Housing, Facilities and Services

- 29.** In order to meet the needs of present and future citizens, housing and services will have to become increasingly accessible - their provision will be flexibly adjusted to new and emerging patterns of needs. More housing will be provided at affordable prices, in addition to educational, commercial, cultural and recreational facilities and services. These must be supported by running costs that citizens can afford, and complemented by a strong sense of community identity, ownership and security.

3. Economic integration & connectivity

- 30.** The economic activities of Europe's cities and regions (territoires) are strongly connected. This interdependence can induce greater productivity and increase global competitiveness. However, this means that they are potentially both responsive and vulnerable to changing local and external conditions that arise from the volatility of the global economy. Our Vision is of a Europe that promotes strong and sustainable economic competitiveness.

Globalisation and Regional Specialisation

- 31.** Economic activities are influenced by a combination of two main forces: globalisation and local or regional specialisation. New economic activities have become increasingly knowledge-based, with both production and services applying innovative technologies. At the same time, there is an increasing demand for specialised and refined products and services associated with particular traditional production methods and typical places of origin.
- 32.** In this economic context, the regional influence of cities is becoming more extensive as the commuting distances and scope of the markets they serve are becoming larger. In addition, local economies are increasingly connected with the economies of other cities and regions (territoires), both nationally and internationally. Cities therefore can no longer be planned in isolation. Inter-city cooperation and competition are becoming the norm and Europe's mega-regions are becoming its economic powerhouses.
- 33.** Therefore a balance must be found between the local and external factors that are currently causing these changes. This is the strategic challenge for European cities and regions (territoires). In this context there are critical choices about the potential economic futures for any individual city or region (territoire). A planned approach is necessary to evaluate future options in terms of local needs and economic identity, as well as in light of the demands arising from global factors.
- 34.** This needs to be balanced with the need for energy savings; the integration of urban and peri-urban areas; a renewed approach to the promotion of renewable energy sources; the role of agriculture and forestry; and the support for essential green infrastructure and ecosystems. In addition the special position of small and detached communities, such as Europe's islands, needs to be recognised, for example in terms of their sensitivity to market changes and their limited scope for achieving economies of scale that are able to be realised elsewhere.

Competitive advantages

- 35.** The competitive factors affecting economic activities are highly diverse and combined in different ways in each city. These include such factors as cultural and natural heritage, the existence of educated and skilled work forces, pleasant environments and landscapes as well as their strategic location. The future development of European cities and regions (territoires) must not be to the detriment of their economic diversity, but must sustain it.
- 36.** Significant competitive advantage can be achieved by capitalising on the cultural and natural qualities of cities, and promoting their uniqueness and diversity. In addition, providing a pleasant, healthy and safe living and working environment will add considerably to their attractiveness for future economic activities, and help counter the homogenising impact of global corporate activities.
- 37.** A successful city or region (territoire) therefore utilises the best of its existing characteristics to position itself economically. It must constantly adapt so that it maintains its advantages through an evolving environment. Trends must be continuously monitored, and future scenarios regularly examined in order to anticipate both positive and negative forces, and to respond appropriately.



Networked Cities and Regions-Territories

- 38.** Cities and Regions (territoires) must cooperate in order to maintain and increase their competitive advantages. The resulting collaborations will vary according to the local circumstances, for example:
- an association of similarly specialised cities, which through functional and organisational co-operation reach the visibility, the size and productivity needed to be globally competitive;
 - a linking of cities with different specialisations in order to supply each other; with specialisation guiding the allocation of public projects among the same cities; or
 - a network of cities connected to each other in a flexible system of exchange of goods and services or sharing common economic and/or cultural interests to strengthen their profile and thus their competitive advantage.
- 39.** Such networks of cities and regions (territoires), connected in various ways, will determine the distribution, development and strength of economic activities throughout Europe. This has special implications for metropolitan governance and an integrated approach to rural investment.

The Metropolitan Dimension

- 40.** Europe is confronted not only with a rapid rate of urbanisation but also with a growth in the scale of urban complexes. The attraction exerted by urban areas, is being reinforced by global competition. This has given rise to the emergence of around 100 metropolitan areas in Europe within which over 60% of Europe's population live. These closely linked groupings of towns and cities form the drivers of change in Europe – they are the focus of economic development, social challenges and environmental pressures.
- 41.** The intensity of exchange in terms of the movement of people, goods and capital is the engine of the economic and cultural development of cities. This once favoured the concentration of urban spaces, but new communication and transport systems and governance arrangements are leading to more extended metropolitan areas, and the emergence of mega-urban regions. The metropolitan dimension challenges the traditional concept of city as free standing entity but these trends cannot to be allowed driven solely by market forces or short term economic benefits without resulting in great social and environmental costs. In other continents rapid and unsustainable urbanisation are giving rise to mega-regions in which social and environmental costs are subordinated to economic growth. This is contrary to the policies being pursued in Europe endeavour.

- 42.** European towns and cities must however remain competitive. This requires two streams of action. On the one hand, enhancing the historical urban landscape as an essential part of the competitive advantage of Europe since the cultural capital contributes to the formation of the idea of citizenship and the creation of value. On the other hand, new forms of urban governance are needed to provide an effective institutional capacity for sustaining competition and simultaneously protecting the heritage of our cities and regions (territoires). This is best achieved through planning at a metropolitan level.

Remoter Rural and Island Communities

- 43.** In addition to the recognised priorities for urban development, it is necessary to recognise the special needs of rural communities. Many rural areas are increasingly becoming part of an urban hinterland. The needs of these rural communities need to be recognised, especially in terms of affordable housing for local people. However, there are more remote communities which are less accessible to employment, higher order services (e.g. hospitals and higher education) and other opportunities within urban areas. Island communities in particular have added challenges in terms of costs and transportation.
- 44.** Traditional rural activities have declined in these remoter areas and there are pockets of high unemployment, where the situation is made more difficult by their relative remoteness. In particular areas there are major environmental problems and constraints. These are often compounded by social and economic conditions and where there is a particular need to support the provision of local facilities and to address local housing and employment needs. These areas however are a key part of the future for Europe, for example in food production and the provision of natural resources (e.g. minerals and timber production) as well as underpinning the tourist economy. Spatial Planning is essential to the promotion of an integrated approach to the future of Europe's rural communities.

4. Environmental Connectivity

Sustainable Development

- 45.** The relationship between people and their environment is fundamental. It builds a shared identity and quality of life that is based on a shared cultural and natural heritage. Such connections between health, lifestyles, and the quality of life and the sustainable use of our ecosystems, landscapes, natural and open spaces, and energy.
- 46.** Sustainable development, therefore, requires the maintenance, enhancement and creation of natural resources that are within our towns and cities or that provide services for them. This involves:
- The wise use of resources, especially, non-renewable natural resources of land, air and water;
 - The careful management of resources related to real needs and not simply to consumer demand and a reduction in consumption by promoting best practice in re-use and recycling of resources;
 - The protection of cities from pollution and degradation, so that they can maintain their environmental quality;
 - Unprecedented levels of efficiency in energy production and use, with an increasing use of renewable energy sources being a priority;
 - A self-sufficient approach in the treatment and re-use of waste products, eliminating the export of waste to other communities at home or abroad.

Promoting Health & Quality of Life

- 47.** Environmental management and the practical application of the principles of sustainability will lead to towns which are healthier overall. Therefore cities and regions (territoires) need to be planned to provide opportunities for healthier living, for example, in terms of living conditions or activities. In the future health hazards from toxic substances need to be eliminated, whether this is in food supplies, industrial processes, effluent, transport emissions or other materials. Similarly, cities need accessible open spaces, green transport and decent housing conditions in order to promote healthier life styles and quality of life. These measures must be complemented by a wide range of health and social services, with an emphasis on prevention, that are accessible to all citizens.

Ecosystems

Maintaining ecosystems is not only a source of human well-being, but also a prerequisite for our survival. Biodiversity must be protected and safeguarded, keeping in mind that human beings are part of biodiversity. Environmental quality is also a major factor in guaranteeing social and cultural cohesion, and it contributes to economic competitiveness.

- 48.** A sensitive approach must also be used to minimise the risks and impacts that might arise from natural disasters. For example, rivers, torrents, and floodplains require catchment zone management to mitigate the effects of floods and other extreme weather phenomena caused by climate change and poor engineering. Flood damage will be contained, by limiting urban development in areas of risk through appropriate zoning. Urban forests and green areas in and around towns need to be increased, so that they are able to play a major role in improving air quality and stabilising soil erosion and temperature levels. Catastrophic effects of earthquakes will be controlled using protection measures for both existing and new buildings.
- 49.** Ecosystem thinking should therefore be developed through the theory and practice of planning, with research and in planning education to recognise the economic value of natural resources, biodiversity, energies, water, waste management, and limit and mitigate the effects of climate change which are already evident.

Landscapes

- 50.** The landscape is vital to the quality and diversity of European cultural identity, ecology, environment and society, and contributes to the economy of all cities or regions (territoires) through its protection, management and planning. The landscape relates to any piece of region-territoire, as perceived by people, and its character is the result of the action and interaction of natural and/or human factors.
- 51.** Landscape is an important factor for the quality of life, individual and social well-being of people: in urban and rural areas, in degraded areas as well as high quality areas. Landscape is therefore an expression of the diversity of shared multi-cultural and natural heritage.
- 52.** An integrated approach to landscape in planning policies is essential to ensure its cultural, environmental, social and economic value. It needs to be integrated into any policy which has possible direct or indirect impact on landscape. Active public involvement in the development of landscapes, participatory democracy is a key factor in ensuring that landscape development policies have public support.

Natural and Open Space Heritage

- 53.** The opportunity must be provided for all to live and work in proximity to well-maintained elements of cultural and natural heritage. In addition, individual natural and cultural heritage resources need to be preserved and enhanced. This includes archaeological sites and monuments, traditional neighbourhoods, parks, squares, and other open spaces, water features (lakes, rivers, wetlands and the sea shore) and nature reserves amongst others.
- 54.** All such elements are essential components of people's surroundings. Spatial Planning is an effective tool for the protection and enhancement of these elements, and the vehicle for developing new open spaces and renewing damaged landscapes which connect the urban fabric and mitigate the adverse impacts of unmanaged urbanisation.

Energy

- 55.** New forms of energy, obtained from non-polluting and renewable resources, must be used to meet the energy needs of 21st century, especially in transportation and domestic buildings. In addition, energy delivery systems and facilities need to be highly efficient for instance harnessing new technologies to reduce energy consumption dramatically. Such innovations will have very positive side effects in curbing air pollution, greenhouse gases and climate change.



5. Spatial integration: synthesis

56. Cultural, social, environmental and economic cohesiveness lie at the heart of Spatial Planning. Spatial Planning provides such a nexus. Our Vision for Europe is the spatial integration of our cities and regions (territoires) in order to maximise the benefits in terms of:

- Cultural diversity;
- Social cohesion and solidarity;
- Environmental connectivity; and
- Economic integration.

Spatial linkages

57. Through careful Spatial Planning and other appropriate policy interventions, the networks in cities and regions (territoires) will be enhanced. The essential functions of city, its centres and other key nodes will be maintained and improved; communications and public transportation networks must serve these efficiently, and maintain their vitality. At the same time, the natural areas, landscapes and ecosystems of Europe will be effectively protected. Green Infrastructure will help manage and promote urban development and promoting awareness of their value.

58. This will also maintain and enhance the wellbeing and attractiveness of European cities and regions (territoires), thus contributing to an improved quality of life for all. There are a number of policies, measures and interventions, in which the planner should play a key role. These include:

- the revival of urban design to protect and enhance the public realm (e.g. streets, squares, footpaths and 'green links');
- rehabilitation of degraded or poorly planned places and buildings;
- measures to facilitate meeting places and opportunities for community living, access to cultural, leisure and recreational facilities;
- measures to ensure the individual and collective feeling of security;
- the creation of 'great' places and landscapes inspired by the specific genius loci, thus enhancing diversity and character; and
- the conservation and management of all significant elements of natural and cultural heritage.

59. Each of these positive interventions will be handled in different ways in each city or region- territoire, depending on local cultural, social, environmental and economic conditions. At the same time cohesion within the European Continent will increase, as its administrative and social structures mature, and guidelines on planning matters are gradually incorporated throughout Europe. Through this process, common objectives for the cities and regions (territoires) of European Continent will come to be widely accepted, and their diversity and the unique character of each will be highly prized and maintained.

European Spatial Planning

60. The future development of Europe must be:

- Driven by values based on equity and justice;
- Inclusive of all its citizens, taking account of their local needs and aspirations;
- Sustainable in its impacts on its natural and human ecosystems; and
- Integrated across borders and between sectoral interests.

61. Spatial Planning is the practical expression of these concepts enabling equal opportunities for citizens and enterprises to make the most of their potential, wherever they are located. Because of its integrative nature, Spatial Planning has the potential to coordinate policy actions in a way that is sensitive to the needs of local communities. It is based on a set of principles for harmonious, balanced, efficient, sustainable territorial development. It builds on the Guiding Principles for Sustainable Spatial Development of the European Continent (COE: Hanover The City 2002) and on the European Spatial Development Perspective (ESDP) and reflects the Leipzig Charter, 2007 and Toledo Declaration, 2010.

62. Spatial Planning is action-oriented in its very nature. It is a means for achieving equity among citizens and the best use of Europe's territorial diversity, which is a considerable comparative advantage particularly in an era of global turbulence. It enables the wise use of land, air and water resources. It is vital to Europe's economic future. It embodies the principle of subsidiarity. It therefore promotes economic and social cohesion as it translates the principles of balanced and sustainable development into practical actions for individual cities and regions (territoires).

63. European policies affect the economic competitiveness, social conditions and environmental viability of all Europe's cities and regions (territoires). However without effective Spatial Planning the future economic development of Europe will be unbalanced, increase social inequalities and erode our vital ecosystems. Spatial Planning considerations must therefore be embedded in the full range of European policies, to support their efficient delivery through spatial frameworks for decision at all levels of government that enable:

- Stronger polycentric development and innovation by enabling the networking of cities through collaborative development planning to achieve agglomeration economies;
 - The promotion of integrated rural investment; Integrated visions for urban and rural areas that identify new forms of partnerships and governance, that provide appropriate public services of general interest;
 - Regional cooperation throughout Europe based on strategic plans for the provision of adequate infrastructure capacity and the development of more sustainable infrastructure networks;
 - A coherent context for strengthening and extending the Trans-European Networks (TENs);
 - A holistic approach to trans-European risk management, including the impacts of climate change; and
 - More resilient structures for the support of ecological and cultural resources and the coherent management of natural and cultural assets throughout Europe through development frameworks based around our natural regions (e.g. water basins and ecosystems).
- 64.** Europe's cities and regions (territoires) also have increasing interdependence between different levels of government, and between different areas of public policy, as well as between EU member states and neighbouring countries. The key challenges that Europe faces therefore demand closer cooperation between states, regions, cities (including small and medium sized towns), other regions (territoires) and sectoral policies at all relevant levels. Spatial Planning is the most effective means of facilitating this cooperation, and can achieve smart, inclusive and sustainable growth and territorial cohesion in Europe, especially for metropolitan areas.



Spatial Integration: Approach to Spatial Synthesis

- 65.** Spatial integration in appraising tasks and setting policy requires an integrative pro-active and participatory approach to design, communication and monitoring. The approach required depends on who is involved, the stage of the planning process, and the planning or political context. In some situations an informal and more experimental approach may be desirable or necessary. However the principles apply whether spatial planning involves city expansion, urban development, new extensions, new infrastructures, regeneration sites, renewal interventions, local initiatives and single projects.
- 66.** Planning activities and interventions apply to all types of areas: residential areas, historic centres, inner cities, business centres, commercial areas, industrial areas, ports and harbours, tourist and leisure locations, green areas, urban parks, rural areas in the urban fringe and transport infrastructures and networks. Its actions enhance qualities or quantities in these communal assets. It deals with the protection of quality, the reduction or enhancement of quantity, the supply of quantity and quality, and the management of both. It addresses questions of how to achieve or stimulate: cleaner air, soil and water; a reduction of waste production and pollution, the use of resources and energy use; better possibilities for flora and fauna; the green economy and the supply of green energy; the use of sustainable forms of transport; the involvement of all relevant actors and public participation.
- 67.** In order to achieve an integrative, open, participatory and interactive process towards territorial cohesion it is critical to plan for coherent social-economic or environmental areas. It is therefore critical to evaluate and recognise where administrative areas do not relate to the areas within which people search for work or housing or within which they do business or live and plan cooperatively with adjoining areas. Similarly where the governance arrangements for planning are fragmented it is essential that all relevant stakeholders are part of the decision making process and not mere consultees, or allowed to opt out of it. The resulting integrative approach allows a proper assessment of the strengths and challenges of the area, the definition of realistic opportunities and scenarios, and ultimately optimal spatial policies for the future development of an area, whether at the local or strategic level.





PART B

THE ROLE FOR SPATIAL PLANNERS

The Challenges to effective planning

Integrated through Space

- 68.** The principles of Spatial Planning are embedded in theory and practice of planning throughout Europe. These principles, which underpin Part A of this Charter, need to be continually reformulated and strengthened to reflect emerging issues. The twenty first century faces new priorities and policy focus in view of the pervading major global challenges. These include the challenges of increasing rapid urbanisation, growing poverty and inexorable climate change which form the basis of agenda for planners globally. Without effective planning there will be no longer-term spatial Vision for the development of Europe.
- 69.** It is now more than ever necessary for planners to be outward looking, to assert the value of Spatial Planning and to seek to influence on the wider planning community (e.g. NGOs and private sector) and governments. Other organisations are also seeking to recognise effective planning as critical to the delivery of their agenda, e.g. European Environment Agency work on the quality of life in towns and cities, and Council of Europe / CEMAT work on territorial democracy. These goals are supportive of the EU policy of greater Territorial Cohesion. This is also a concern within the Council of Europe. Any enlargement of the EU will change the geographical balance of European Continent. Territorial Cohesion requires effective planning at all levels across the European Continent.
- 70.** The challenge is to make practical sense of territorial cohesion, in such a way as to include notions of diversity and multi-level governance. This includes recognising that planning needs to be more responsive to the interplay of economic and social systems at different but interacting scales. This requires a reformulation of the concept of polycentricity with flexible spatial arrangements.

- 71.** There is a need to create space for the citizen in decision making and to balance technocratic with the informal evidence and information that is embedded in the knowledge of local communities. This cannot be achieved by top-down targets and policies which are applied uniformly to all areas. There is a need for specific place-based approaches and actions in order to reflect the distinctiveness of places and regions and move away from any formulaic approach to policy making. It also requires new forms of engagement leading to a converging agenda between all parties.
- 72.** However, the context within which Spatial Planning takes place is subject to extraordinary rates of change. In the European context five key factors are changing the environment for planning:
- a.** The global Economic Crisis has resulted in priority being given to the agenda for jobs and growth. However a reliance on unregulated free markets or poorly structured financing of development has been a key problem. There is, therefore, a need for greater stability in the basis of economic policy by moving away from a system based on monetary pricing of goods and services to one based on the real economic value of resources and assets and transparent financing structures. This will be linked to more efficient means of production and will have to be applied in ways that maintain a level playing field. Sound strategic planning is therefore essential to counteract market fluctuations that have created many of the urban problems.
 - b.** Climate Change is a priority concern. Achieving the principles set out in our Vision (Part A) that relate to compact cities and regions (territoires) requires stronger control over the on-going, undesirable high levels consumption of land, which are producing urban sprawl and geographically dispersed development. Promoting greater resilience and self-sufficiency locally to cope with the increasing environmental vulnerability of cities and regions (territoires) will be essential. There is therefore a need to move away from relying solely on the controlling land-use zonings. This needs to be complemented by integrated 'demand-management' planning policies (i.e. changing unsustainable patterns of behaviour). In addition, local professional and political leadership in tackling Climate Change should not be delayed in the expectation that national government will take the initiative. Local action plans must drive change.
 - c.** The Ecosystems upon which our economies and communities depend are under great threat, particularly our water cycles and soil systems. The protection and management of biodiversity and landscapes has to become a mainstream planning activity. The integration of urban and rural planning, in particular through the management of ecosystem services (e.g. water resources and food production) is therefore an important new paradigm for planning.
 - d.** Pressure on Public Spending on welfare and services of general interest threaten the deliverability of spatial plans. This, amongst other things, risks:
 - Loss of expertise in planning;
 - Failure to deliver the required infrastructure; and

- Plans being allowed to get out of date.

If these risks become reality then there will be significant barriers to economic recovery, social wellbeing and environmental conditions.

The Role for Spatial Planners

- 73.** Spatial Planning is cross-disciplinary involving different professionals and actors in complex processes. The planner's role responds to developments in society and planning laws and policies. These vary according to the different political and social frameworks in every country where planners are engaged whether this be as visionaries, technocrats, managers, advisors, mentors, or instructors.
- 74.** Compared with other disciplines, spatial planning is distinguished by its primary focus on the interests of society as a whole, the settlement or the region as an entity, and the longer-term future. Spatial planners are strongly committed to serve and protect the general interest and local democracy. Their own independence and objectivity is essential if they are to fulfil their key role as leaders of change in society towards a more sustainable and secure future for the European Continent.
- 75.** Spatial planners analyse, draft, implement and monitor development strategies, supporting policies, programmes and key projects. Like other disciplines, they also contribute to professional training and research in order to relate education continuously to the requirements of the present and the future. Planners engage actively in the various phases and scales of the planning process, although they cannot be equally involved in all of them at the same time.
- 76.** Planning is not solely concerned with plan preparation. It is also part of a political process aiming to balance all relevant interests – public and private – so as to solve conflicting demands on space and development programmes. This points to the importance of the role of the planner as mediator. Now and in the future, the mediation and negotiation skills of planners will become increasingly important.
- 77.** The planner's role will thus be more demanding than at any time in the past. It will require increased design, synthesis, managerial and administrative skills, in order to support and guide the public planning process during all its phases. It will also demand a scientific approach, the achievement of social dialogue and agreements, which can recognise individual differences, as well as the political nature of decisions, and lead to the implementation, management, and on-going monitoring and review of plans and programmes.
- 78.** There is a real danger in public policy approaches having a short term and fragmented perspective. This generally results in temporary solutions and creating further problems in the longer term. There is an even greater need for professional planning advice in government institutions if they are to have a sustainable perspective to problem solving and joined-up governance.





PART C

THE COMMITMENTS OF PLANNERS IN EUROPE

The Commitments

Planners must lead the way in making the changes that are needed to create and manage cities and regions (territoires). The challenges of the 21st century require planners to undertake the commitments as leaders of change, political advisors, designers, urban managers and scientists. These commitments set out the values embraced by planners in advising politicians and the public in striving both to achieve the Vision, and to apply the Principles, which are set out in this Charter. They are also committed to abide by the Code of Professional Conduct for European Planners in all their undertakings.



1. The Planner, as a leader of Change, is committed to:

- Refreshing the spirit of the European Spatial Development Perspective to create a shared spatial Vision for the sustainable development of the European continent; and adhering to the Guiding Principles of the Council of Europe Conference responsible for Ministers of Regional/Spatial Planning CEMAT;
- Conventions and International Treaties which need to be implemented in the national laws (of the countries of the Council of Europe), the Guiding Principles of the Council of Europe and planning charters across Europe;
- The preparation of strategic planning frameworks which interpret European directives, integrate European, national, regional, urban and rural policies and programmes and which provide confidence for planning for local communities;
- Establishing comprehensive and up-to-date local plans for all communities in Europe;
- Promoting a European Programme for Urban Renaissance that will give new prosperity and sustainable economic development for the cities and their regions (territoires), creating the seeds of success that can provide for our common future;
- Promoting strategies, policies and programmes for greater 'Regional Resilience' to combat the vulnerability of cities and regions (territoires) to the effects of rapid urbanisation, climate change, poverty and growing inequality;
- Promoting greater self-sufficiency to help ensure water, energy and food security;
- Responding to the demographic and economic shifts and the pressures and demands that arise from them in terms of the structure and make-up of communities their age profile, ethnicity, cultural needs and economic activity; and
- Integrating European land uses and transport and infrastructure strategies in the development of the 'Trans-European Network' and other relevant programmes of action.

2. The Planner, as a Scientist, is part of a knowledge-based profession which is committed to:

- Analysing existing features, trends and scenarios, considering the wider geographic context, longer-term needs and the management of demands to provide full, clear and accurate information to decision-makers, stakeholders and the public;
- Accessing available data taking into consideration European indicators;
- Developing methods which enable the synthesis of formal and informal information frameworks, including community and cultural based sources of knowledge;
- Maintaining an appropriate knowledge of contemporary planning philosophy, theory, research and practice, through continuous professional development;
- Contributing to training and education, supporting and evaluating the development of the planning profession throughout Europe, relating theory to practice; and
- Encouraging wide engagement in constructive criticism of the theory and practice of planning and share the results of experience and research, so as to contribute to the evolving body of planning knowledge and competence.

3. The Planner, as a Designer and as a Visionary, is committed to:

- Thinking across all dimensions, balancing local and regional strategies within the context of the network of metropolitan regions of Europe and the wider global trends;
- Identifying the forms and patterns of economic, environmental, social and cultural sustainable development that deliver territorial cohesion;
- Expanding choice and opportunity for all, recognising a special responsibility for a better quality of life and more particularly the needs of disadvantaged groups and persons;
- Striving to protect and enhance the integrity of the natural environment and its related ecosystems, the excellence of urban design and endeavour to conserve the heritage of the natural and built environment for future generations;
- Elaborating alternative locally-based solutions for specific problems and challenges, measuring carrying capacities and impacts, the management of the demands for consumption (e.g. travel and land use densities) enhancing local identities, cultural diversities, and contributing to their implementation programmes and feasibility studies;
- Developing and elaborating spatial development visions showing opportunities for the future development of cities or regions (territoires) which integrate the urban and rural agenda;
- Identifying the optimal position of a spatial plan or scheme within the relevant (inter) national networks of cities and regions (territoires) (Think local, Act Global); and
- Convincing all involved parties to share a common and long term vision for Europe of their country, province, city or region (territoire) which goes beyond their individual interests and objectives.

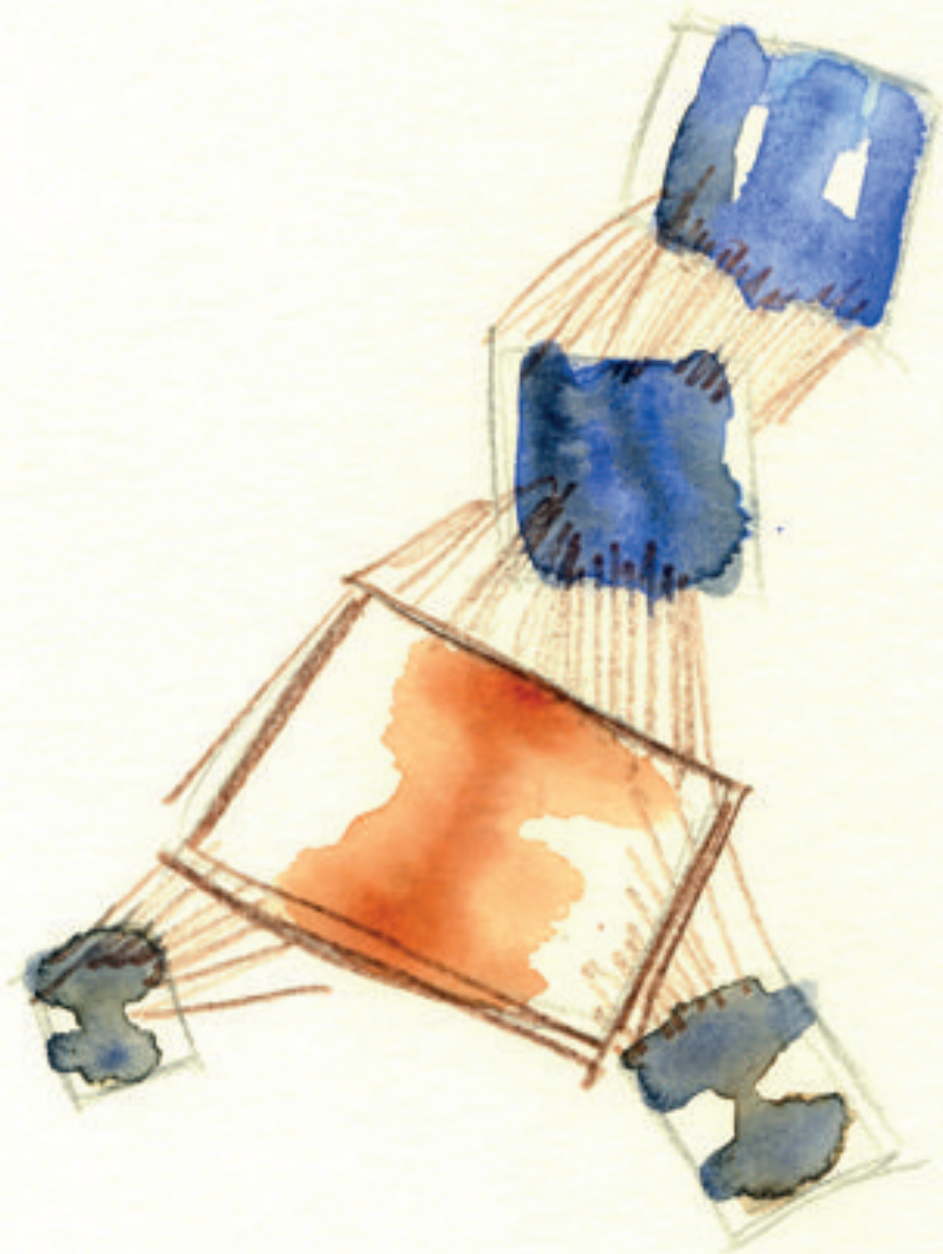
4. The Planner, as a Political Advisor and Mediator, is committed to:

- Respect the principles of subsidiarity and equity in decision-making, in planned solutions and in their implementation through effective public participation in the decision making process;
- Support civic authorities acquainting them with proposals, objectives, targets, impacts, problems, and provide them with plans and solutions, within an operational and effective governance framework;
- Suggest and elaborate operational legislative tools to ensure efficiency and social justice and environmental sustainability in spatial policies;
- Facilitate meaningful dialogue between local authorities, decision-makers, economic stakeholders and individual citizens in order to co-ordinate developments and ensure spatial continuity and cohesion;
- Collaborate with and co-ordinate all parties in order to resolve conflicts by clear decisions prepared for the appropriate and independent authorities;
- Strive for a high level of communication to ensure knowledge and understanding among the future users, including adopting interactive means of representation to facilitate public debate and the common understanding of the proposed solutions and of the decision-making processes;
- Make sure that the three levels of participatory democracy are implemented: information, participation to elaboration of solutions in order to reach support of local or global planning policies; and
- Support the roles, influence and need to engage with and support politicians at different geographical levels.



5. The Planner, as a manager of Cities and Regions (territoires), is committed to:

- Adopting strategic management approaches to spatial development processes rather than working to serve bureaucratic administrative requirements;
- Achieving efficiency and effectiveness of adopted proposals, taking into account economic, environmental, social and cultural aspects of sustainability;
- Considering the planning principles and the aims and objectives of the European Spatial Development Perspective (ESDP), other European Union (EU) policy documents and Council of Europe strategic documents, in order to inform local and regional proposals to European strategies and policies;
- Co-ordinating different territorial levels and different sectors to ensure collaboration, involvement and support of all administrative bodies and territorial authorities;
- Stimulating partnerships between public and private sectors in order to enhance investments, create employment, ensure quality of life and achieve social cohesion;
- Benefitting positively from European funds and other sources of funds by stimulating the participation of local and regional authorities within spatial programmes and projects co-funded by the EU; and
- Regular monitoring and review of plans in order to adjust unforeseen outcomes, new issues, and updated projections, propose solutions or actions, and ensure a continuous feedback linkage between planning policy and implementation.



ANNEX

Historical Background

The New Athens Charter was adopted by the European Council of Town Planners (ECTP-CEU) in May 1998, at an international conference held in Athens. At that event, it was resolved that the ECTP-CEU would keep the Charter under review and update it every four years. It was therefore updated in July 2003 and termed the New Charter of Athens 2003. A further update was commissioned in 2010, prepared by a special working group of the Council. This resulted in the production of the Istanbul Addendum to the 2003 Charter. This Charter of European Planning consolidates the Istanbul Addendum with the 2003 Charter and is the product of that review procedure.

It is important to contrast the ECTP-CEU Charters with the original Athens Charter of 1933, which contained a prescriptive view of how cities might develop, with high density living and working areas, connected by highly efficient mass transport systems. The New Charter and this review focus on the residents and the users of the city and their needs in a rapidly changing world. It promotes a vision of The Connected City and Regions (Territoires) which can be achieved by planning and by spatial planners, in collaboration with other professions. It embraces new systems of governance and ways of involving the citizen in decision-making processes, using the benefits of new forms of communication and information technology. At the same time, it is a realistic vision, in distinguishing between those aspects of city development where planning can exert a real influence and those where it has a more limited role.

Key Terms

To facilitate comprehension, we include here the meaning in which certain key terms are used in the text:

- a.** City (polis, civitas): Human settlement with some degree of consistency and cohesion. So not only the conventional compact city is included, but also networked cities, city networks and city regions.
- b.** Spatial (used in combination with scope, perspective, planning and development): Concerted consideration of space at its various scales, from the local to the regional, the national, the continental and beyond, including land, people and their activities.
- c.** Planner: Professional involved in the organisation and management of space utilisation, specialised in the interpretation of theoretical concepts into spatial form and in the preparation of plans.
- d.** Connection (or connectivity): Functional and operational relations of elements –in this case, mainly of cities in their broader definition.
- e.** Network: Flexible entity consisting of connected units, with some common guidelines and the ability to respond selectively in a concerted manner.
- f.** Integration: Organisation of a system of elements based on common principles and developing a strong sense of unity.

Aknowledgements:

The ECTP-CEU wishes to thank the Charter Working Group consisting of Vincent Goodstadt (Chair 2013), Paulo V.D. Correia (Coordinator 2003 Review Commission & Président d'honneur ECTP-CEU), Luc-Emile Bouche-Florin (Président d'honneur ECTP-CEU)

The ECTP-CEU also thanks the valuable support from Dominique Lancrenon (SFU) João Teixeira (AUP), Ignacio Pemán (AETU), Henk van der Kamp (IPI), Bruno Clerbaux (CUB), Julian Hills (ECTP-CEU Secretariat), Judith Eversley (RTPI), Lucy Natarajan (UCL).

The ECTP-CEU thanks Yves Fauvel, artist and graphist who illustrated this Charter.

References:

Try it this Way

– Sustainable Development at the local level: ECTP-CEU.

The ECTP-CEU has brought out a Guide to give planners practical ways of bringing sustainable development into their day-to-day practice of spatial planning. The Guide contains tips on what can be done and how it can be done. There is wide understanding among planners about the need for sustainable development, and wide support for its objectives, yet many planners experience problems in their daily work. They may be convinced that sustainable planning is needed, but find that there is a gap between the theory and its practical application. In organisations involving many different disciplines, it can be difficult to bring in new routines.

Fifteen Steps towards Territorial Cohesion:

– Spatial Planning Guidance: Jan Vogelij.

This book conveys information, main messages and recommendations which support spatial planners in their regional strategic activities. It follows respectively the ECTP-CEU publications Try it this Way, on planning for sustainable urban development, and the New Charter of Athens 2003, which focused both on the local level.

La Charte de l'urbanisme européen

Barcelone 2013

**Une vision pour les villes et les régions-territoires
de l'Europe du XXI^e siècle**

ECTP-CEU

**(The European Council of Spatial Planners
le Conseil Européen des Urbanistes)**



Appel à l'action

1. L'Europe a besoin de villes et de territoires (regions en EN) forts et agréables à vivre. L'aménagement du territoire est par conséquent vital pour le futur de l'Europe. En particulier, l'urbanisme aide à conserver nos ressources partagées : la terre, l'air et l'eau sujets aux pressions toujours plus fortes du développement. Ceci demande une planification effective dans la mesure où l'Europe souhaite une croissance économique durable et des sociétés justes et équitables. La force spécifique de l'urbanisme réside dans sa capacité à offrir des opportunités et à contrecarrer les menaces engendrées par de nouveaux développements. Il s'inscrit simultanément dans une visée de long terme et dans l'urgence des actions à mettre en œuvre.
2. Les principes mis en avant dans cette Charte de l'urbanisme européen doivent être adoptés par tous au sein des gouvernements, des autorités locales, des agences, de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Ainsi, cette charte offre un point commun de référence pour toutes les personnes responsables ou influentes sur l'avenir des villes et des territoires (regions en EN) européens.
3. La Charte de l'urbanisme européen n'est donc pas uniquement adressée aux urbanistes professionnels mais est également un appel à l'action pour tous ceux dont les politiques et les programmes donneront forme au futur de l'Europe, de ses villes et de ses territoires (regions en EN) et de tout autre espace, y compris les zones rurales reculées et les communautés insulaires. La Charte contient donc :
 - La Vision commune et les principes sur lesquels les urbanistes de toute l'Europe se sont engagés et qui donnent une direction à leurs actions pour fournir une cohésion et une cohérence plus grande et plus durable. Ceci pourra se réaliser au travers du développement de réseaux de villes et de territoires (regions en EN) qui sont connectés à toutes les échelles et avec toute la société.
 - Une Vision et un projet partagés pour une action collaborative à tous les niveaux de la société civile y compris les autorités, le monde des affaires, les professionnels de l'éducation, les organisations non gouvernementales, les groupes d'intérêt collectif et tout particulièrement les individus citoyens.

Urbanisme

- 4.** L'urbanisme permet aux communautés de formuler leurs visions stratégiques pour atteindre leurs aspirations futures. L'expression de ces visions stratégiques peut produire des impacts directs et importants afin de créer des lieux où il fait bon vivre et pour fournir un futur plus durable pour les communautés à travers l'Europe. L'urbanisme intervient à toutes les échelles depuis le plan local (de quartier) jusqu'au plan national, au-delà des frontières et des cadres européens.
- 5.** La diversité de l'Europe est reflétée dans les distinctions locales et la nature transdisciplinaire de la profession d'urbaniste en Europe. Ceci permet à l'urbanisme de prendre en compte la diversité de ses villes, de ses territoires (regions en EN) ou de ses autres espaces en termes de géographie, d'environnements, de paysages et de cultures. L'ECTP-CEU (European Council of Spatial Planners – Conseil européen des urbanistes) représente les organisations d'urbanisme qui interviennent dans un large panel de systèmes de planification. Cette Charte ne promeut donc pas un seul type de système en particulier mais met l'accent sur la valeur potentielle de l'urbanisme en tant qu'outil positif et travail créatif quel que soit le cadre administratif dans lequel il ait à intervenir.
- 6.** Les urbanistes sont ainsi les gardiens du futur de l'Europe. À travers l'ECTP-CEU, ils poursuivent le triple ordre du jour suivant pour soutenir l'Europe dans ses progrès pour relever les défis qu'elle rencontre :
 - fournir leur soutien aux actions nécessaires à la sécurisation du futur des communautés européennes dans leur contexte spatial ;
 - rechercher des alliances avec ceux qui partagent la cause commune de la planification du futur de l'Europe ; et
 - poursuivre l'action à travers le travail de ses membres en fournissant une Vision pour les communautés locales, les villes, les régions (territoires) et pour l'Europe de manière générale.

La Charte

- 7.** Afin de fonder la réalisation de ce programme, l'ECTP-CEU a préparé la présente Charte de l'urbanisme européen. Cette Charte s'appuie sur la Nouvelle Charte d'Athènes de 2003 et identifie les caractéristiques spécifiques de l'urbanisme, comme discipline, et son potentiel. Elle vise à renforcer la confiance, la cohésion et la solidarité dans la pratique de l'urbanisme.
- 8.** La partie A de cette Charte de l'urbanisme européen présente une vision pour le futur des villes et territoires (regions en EN) européens en réponse aux défis auxquels l'Europe fait face. Celle-ci est une vision d'un réseau de villes et de territoires (regions en EN) qui :
 - contribuera au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants ;
 - conservera la richesse et la diversité culturelle, héritage d'une longue histoire ;
 - deviendra connecté plus étroitement à travers une large diversité de liaisons fonctionnelles, sociales et culturelles ;
 - sera de plus en plus compétitif tout en s'efforçant de s'améliorer et de coopérer ; et
 - intégrera l'environnement anthropique aux écosystèmes naturels, en tenant compte de la nécessité de combattre le changement climatique.
- 9.** La partie B de la Charte de l'urbanisme européen fixe les rôles de l'urbanisme et des urbanistes pour produire la Vision en réponse aux défis clés auxquels l'Europe fait face. Il existe des principes fondamentaux d'urbanisme établis depuis longtemps qui sont valables aujourd'hui plus que jamais. Toutefois ils ont été renforcés dans cette Charte pour leur permettre de refléter les nouvelles problématiques et le cœur de la nouvelle politique qui émerge dans le premier quart du XXI^e siècle.
- 10.** La partie C de la Charte de l'urbanisme européen fixe les engagements des urbanistes d'Europe pour mettre en œuvre la Vision fixée dans la partie A. La profession d'urbaniste est unie autour de ces engagements afin de promouvoir des standards professionnels et un programme partagés pour toutes les communautés.



6-02-2011

PARTIE A :

LA VISION POUR LES VILLES ET LES RÉGIONS-TERRITOIRES D'EUROPE

1. Villes et territoires (regions en EN) intégrés et connectés

Intégrés à travers l'espace

- 11.** Pendant tout le XX^e siècle, l'urbanisme a continuellement fait face aux menaces contre la qualité de vie dans les villes et territoires (regions en EN) européens. Ceux-ci s'étendent depuis les grandes régions métropolitaines (comme Londres ou Paris) jusqu'aux régions rurales reculées et aux communautés insulaires (comme en Norvège ou à Malte). Nos zones urbaines souffrent du déclin des industries traditionnelles, de l'exclusion sociale, du chômage, de l'étalement urbain, du déclin des centres-villes, de la criminalité, de la lourde pollution et de la dégradation environnementale. Les zones rurales, quoique bénéficiant souvent d'un meilleur cadre de vie, font l'expérience de pressions économiques qui souvent impliquent une perte de services essentiels et d'accès aux équipements.
- 12.** Ces tendances, tant dans les villes que dans les campagnes, ont été liées à la mondialisation et à une homogénéisation culturelle grandissante. De nouvelles pressions de développement et une érosion de l'identité locale ont été suscitées. Par conséquent, la condition actuelle des villes et des territoires (regions en EN) d'Europe est loin d'être idéale. Elles font face à des défis considérables qui requièrent une meilleure intégration des activités des gouvernements, des communautés et des intérêts commerciaux.
- 13.** L'intégration sera réalisée à travers les réseaux urbains, dont un grand nombre dépasse les frontières nationales au sein du continent européen et de ses voisins. La ville et la région (territoire) intégrées nécessitent une sensibilité en termes de liens à l'environnement naturel et bâti. Cela demande également des liens efficaces et effectifs entre les activités urbaines individuelles, les réseaux d'infrastructures et les technologies de l'information et de la communication.

- 14.** Cette Charte de l'urbanisme européen promeut par conséquent une Vision de l'Europe basée sur des villes et des territoires (regions en EN) intégrés et connectés, qui ont une bonne accessibilité pour tous ceux qui y vivent, y travaillent et les visitent et qui sont connectés à l'échelle mondiale. Cette Vision est le but vers lequel nous, les urbanistes d'Europe, sommes engagés – un but qui peut être atteint par les efforts conjugués de toutes les parties prenantes au développement et à la gestion des espaces urbains et ruraux.

Intégrés à travers le temps

- 15.** Notre Vision est celle d'un futur pour l'Europe qui garde aussi un lien avec son passé. Les villes et territoires (regions en EN) européennes se distinguent par leur longue histoire de développement, qui reflète étroitement les caractéristiques de la structure institutionnelle, culturelle, sociale et économique de sa population. Ce sont cette histoire et cette diversité qui créent des spécificités et une identité locale.
- 16.** Le passé donne des leçons d'une valeur inestimable pour le futur en termes de problèmes à éviter et d'opportunités qui peuvent être créées.
- les villes et les territoires (regions en EN) doivent maintenir leur distinction et réduire leur tendance à devenir uniformisés et à ce que leur forme urbaine soit fragmentée ;
 - les activités humaines doivent être localisées dans le centre urbain et la tendance à l'étalement à l'intérieur des terres, consommant les zones rurales et naturelles, doit être inversée ;
 - de nouveaux réseaux de transports et d'infrastructures doivent être construits sans encourager les modèles dispersés d'activités ni aller contre les modes de transports durables ;
 - les communautés établies doivent être soutenues et ne plus être absorbées dans une masse urbaine indistincte qui leur fait par conséquent perdre leur identité et leur caractère.
- 17.** Il existe plusieurs caractéristiques de la vie urbaine actuelle que nous aimons et auxquelles nous accordons de la valeur, et que nous espérons pouvoir léguer aux générations futures. Un problème clé de nos villes actuelles est l'accessibilité limitée, pas seulement en termes physiques, mais aussi en termes culturels, aux racines multiples qui ont créé notre propre identité et notre caractère distinctif local. Alors que nous étendons nos liens physiques dans l'espace, nous nous devons d'établir des moyens de préserver nos spécificités culturelles à travers le temps.

2. Cohésion sociale et connectivité, (accessibilité, développement relationnel)

Équilibre social

- 18.** Notre Vision est celle d'une Europe qui promeut la justice sociale à travers la cohésion et la connectivité. Le bien-être futur de l'humanité exige que les personnes soient considérées aussi bien comme des individus, avec des droits humains qui nécessitent d'être protégés, que comme des personnes dans le contexte des communautés auxquelles elles appartiennent. Ceci est un point important à considérer pour l'intégration des villes et des territoires (regions en EN) en Europe qui doit équilibrer les intérêts de la société en général, avec les besoins et les droits des minorités et des citoyens.
- 19.** Il y a de plus en plus d'inégalités sociales, qui sont exacerbées par les marchés dérégulés et la mondialisation. Une cohésion sociale plus grande est nécessaire pour assurer un plus grand niveau de sécurité et un plus grand sens de la sécurité aux villes et aux régions (territoires), et aux autres zones. Ceci doit aller au-delà de faciliter les échanges et les expressions multiculturelles. Par exemple, une plus grande connectivité fournira une plus large gamme d'opportunités économiques et d'emplois pour toutes les personnes y vivant et y travaillant. En même temps, ceci sécurisera un accès plus équitable à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux. Pour affronter ces problèmes sociaux il est nécessaire de développer de nouvelles approches de gouvernance et d'engagement communautaire qui impliquent toutes les parties prenantes. Sans cela, les problèmes sociaux, tels que le chômage, la pauvreté, l'exclusion et la criminalité ne seront pas affrontés de manière effective.

Diversité culturelle

- 20.** Avec la tendance grandissante à l'intégration dans le continent européen, les villes et les territoires (regions en EN) ont besoin de redevenir réellement multiculturels, ainsi que multilingues. De nouvelles connectivités augmenteront la mobilité et le potentiel pour l'intégration. Ce développement des relations doit être géré avec une certaine sensibilité culturelle pour permettre aux personnes de maintenir leur patrimoine et caractère social, culturel et historique, tout en jouant un véritable rôle dans les décisions qui affecteront leur environnement social et physique. Sans sensibilité nous n'atteindrons pas le type d'intégration culturelle et sociale qui peut équilibrer le besoin de maintenir la diversité en encourageant l'intégration, les valeurs et visions communes pour des lieux et des paysages partagés.

Implication et responsabilisation des communautés

- 21.** Les systèmes actuels de gouvernance urbaine sont souvent limités par les vues et les votes des résidents permanents les plus influents ou par les intérêts commerciaux puissants. Ceci a pour résultat de donner la priorité aux groupes de pression. Les villes et les territoires (regions en EN) européens ont besoin pour le futur d'avoir un regard plus étendu sur les besoins et le bien-être de tous les groupes sociaux. Ceci va au-delà des intérêts des résidents locaux ou des intérêts particuliers. Les besoins des groupes exclus ou marginalisés (par exemple la main-d'œuvre étrangère peu qualifiée), aussi bien que ceux des professionnels très mobiles (résidents pour de longues ou courtes périodes) doivent être reconnus. Toutefois il faut être attentif aux réactions des communautés établies et endogènes, aux impacts sur leur qualité de vie.
- 22.** De nouveaux systèmes de représentation et de participation sont nécessaires :
- en fournissant de nouvelles formes d'accès à l'information ;
 - en promouvant une plus grande implication des réseaux de « citoyens actifs » ; et
 - en soutenant la démocratie locale et la responsabilisation des populations.

De telles actions aideront tous les résidents et les parties prenantes à faire entendre leurs voix et à s'engager dans une participation pleine de sens et réelle pour façonner leur futur. Ceci demande suffisamment de temps pour permettre sa construction à travers le processus urbanistique, afin que les liens sociaux s'établissent, et qu'un engagement véritable soit favorisé.

- 23.** Tous les groupes doivent disposer de l'opportunité de montrer comment ils peuvent contribuer à l'amélioration de la communauté dans son ensemble et apporter leur valeur ajoutée grâce à leurs compétences et connaissances. Cette démarche s'inscrit dans la logique de la Charte de Leipzig (2007) et de la Déclaration de Tolède (2010) qui soulignent l'importance de l'engagement des urbanistes et le caractère essentiel de leur rôle, parmi d'autres acteurs (propriétaires fonciers, parties prenantes financières, résidents, et autorités publiques), comme composante de l'« alliance urbaine » qui est nécessaire pour réinventer la ville actuelle.

Liens intergénérationnels

- 24.** La modification des équilibres entre les différents groupes d'âge d'une population européenne vieillissante est une source de nouveaux défis de plus en plus importants. Ceux-ci doivent être abordés non seulement en termes sociaux et économiques, mais également par l'établissement de réseaux et d'infrastructures adaptés au soutien de ces communautés. Ceci inclut la planification pour les retraités et les personnes âgées, par exemple en termes d'accessibilité et de gestion des espaces publics.

Identité sociale

25. L'identité des individus est fortement liée à leur identité de villes et de régions (territoires). Il y a une grande diversité de caractères entre les villes et les régions-territoires à travers l'Europe. Chacune des villes et régions (territoires) possède sa propre diversité culturelle et sociale, qui est enrichie par l'introduction de nouvelles identités *via* l'immigration.
26. Dans la ville et la région (territoire) intégrées, les échanges entre les cultures dans l'environnement urbain à travers les communications et les fusions graduelles donnent à la vie urbaine une richesse et une diversité beaucoup plus grandes. Ceci, en retour, ajoute à son attractivité générale en tant qu'environnement résidentiel, et en tant que lieu de travail, d'éducation, de commerce et de loisirs.

Déplacements, transports, mobilité et accessibilité

27. L'urbanisme de la ville et de la région (territoire) intégrées implique l'intégration complète des politiques de transport et d'aménagement du territoire. Elles doivent être complétées par un aménagement urbain créatif et un accès facilité à l'information. La facilité de mouvement et d'accès sera un élément critique de la vie urbaine, conjuguée à un plus grand choix dans le mode de transport, par exemple à travers une meilleure information ou un accès virtuel permis par les nouvelles technologies.
28. Il est également nécessaire de diminuer les distances de transport pour les marchandises de base et les services grâce à des liaisons efficaces, agréables, durables et économiques entre les lieux. Ceci demande la mise à disposition de plusieurs types de systèmes de transport pour les personnes, les marchandises et l'information. Ceci donne la priorité à des sources en biens et en services qui soient locales, économes en énergie, et qui respectent les préoccupations environnementales. À l'échelle locale, la technologie et la gestion des flux de transport doivent être mises en œuvre pour réduire la dépendance à l'utilisation des véhicules privés. À une échelle stratégique, les liaisons entre les quartiers et l'amélioration des points d'échanges intermodaux à l'intérieur des villes et des territoires (regions en EN) faciliteront le développement d'un réseau européen de transports.

Logements, équipements et services

- 29.** Afin de répondre aux besoins des citoyens actuels et futurs, le logement et les services doivent devenir de plus en plus accessibles – leur disponibilité sera ajustée de manière flexible aux modèles de besoins nouveaux et émergents. Davantage de logements seront prévus à des prix abordables, en plus des équipements et services éducatifs, commerciaux, culturels et de loisirs. Ceux-ci doivent être soutenus par des frais de fonctionnement abordables pour les citoyens, et complétés par un sens profond de l'identité communautaire, de la propriété et de la sécurité.

3. Intégration économique et connectivité

- 30.** Les activités économiques des villes et territoires (regions en EN) d'Europe sont fortement connectées. Cette interdépendance peut induire une plus grande productivité et augmenter la compétitivité mondiale. Cependant, ceci signifie qu'elles sont à la fois adaptées et vulnérables face au changement local et aux conditions extérieures qui apparaissent dans la volatilité de l'économie mondiale. Notre Vision est celle d'une Europe qui promeut une compétitivité économique forte et durable.

Mondialisation et spécialisation régionale

- 31.** Les activités économiques sont influencées par l'articulation de deux forces principales : la mondialisation et la spécialisation locale ou régionale. De nouvelles activités économiques ont émergé, de plus en plus basées sur la connaissance, à la fois dans la production et les services sous la pression des technologies innovantes. Dans le même temps, on observe une demande croissante de produits et de services spécialisés, associés à des méthodes de production traditionnelles et des origines de terroir.
- 32.** Dans ce contexte économique, l'influence régionale des villes est devenue de plus en plus importante alors que les distances et l'étendue des marchés qu'elles servent deviennent de plus en plus grandes. De plus, les économies locales sont connectées de manière croissante avec les économies d'autres villes et régions (territoires), tant au niveau national qu'international. Les villes ne peuvent donc plus être planifiées de manière isolée. La coopération inter-villes et la compétition deviennent la norme, les méga-régions européennes deviennent des puissances économiques.
- 33.** Par conséquent un équilibre doit être trouvé entre les facteurs locaux et externes qui causent actuellement ces changements. Il s'agit d'un défi stratégique pour les villes et les territoires (regions en EN) d'Europe. Dans ce contexte il y a des choix critiques à faire au sujet du futur économique potentiel de n'importe quelle ville ou région (territoire) prise individuellement. Une approche planifiée est nécessaire pour évaluer les futures options en termes de besoins locaux et d'identité économique, de même qu'à la lumière de la demande résultant des facteurs mondiaux.

- 34.** Cet équilibre concerne tout particulièrement les besoins en matière d'économies énergétiques ; l'intégration des zones urbaines et périurbaines ; une approche renouvelée de la promotion des sources d'énergies renouvelables ; et le soutien à une infrastructure et des écosystèmes essentiellement verts. De plus la position spéciale des communautés petites et éloignées, telles que les îles d'Europe, doit être reconnue, par exemple en ce qui concerne leur sensibilité aux changements du marché et leur capacité limitée à atteindre des économies d'échelle qui peuvent être réalisées ailleurs.

Avantages compétitifs

- 35.** Les facteurs compétitifs des activités économiques sont très diversifiés et articulés de différentes manières dans chaque ville. Il peut s'agir de facteurs tels que le patrimoine culturel et naturel, l'existence d'une main-d'œuvre instruite et compétente, des environnements et des paysages plaisants ainsi que l'aspect stratégique de leur localisation. Le développement futur des villes et territoires (regions en EN) d'Europe ne doit pas être fait au détriment de leur diversité économique, mais doit au contraire la soutenir.
- 36.** Des avantages significatifs et compétitifs peuvent être atteints par la capitalisation des qualités culturelles et naturelles des villes, et par la promotion de leur caractère unique et de leur diversité. De plus, fournir un cadre de vie et un environnement de travail plaisant, sain et sécurisé ajoutera considérablement à l'attractivité des futures activités économiques, et aidera à contrer les impacts uniformisants des activités mondiales des entreprises.
- 37.** Une ville ou une région (territoire) prospère utilise donc le meilleur de ses caractéristiques existantes pour se positionner elle-même économiquement. Elle doit constamment s'adapter pour maintenir ses avantages dans un environnement changeant. Les tendances doivent être continuellement observées, et les scénarios futurs régulièrement examinés pour permettre d'anticiper à la fois les forces positives et négatives, et pour y répondre de manière appropriée.

Villes et régions-territoires en réseaux

38. Les villes et les territoires (regions en EN) doivent coopérer pour maintenir et augmenter leurs avantages compétitifs. Les collaborations qui en résulteront varieront en fonction des circonstances locales, par exemple :

- une association de villes spécialisées de la même manière, qui au travers de la coopération fonctionnelle et organisationnelle atteignent la visibilité, la taille et la productivité nécessaires à une compétition mondiale ;
- des liens entre villes aux spécialisations différentes qui permettent de se fournir entre elles ; avec une spécialisation qui guide l'attribution de projets publics parmi les mêmes villes ; ou
- un réseau de villes connectées entre elles dans un système flexible d'échanges de biens et de services ou partageant des intérêts communs économiques sociaux et/ou culturels pour renforcer leur profil et par conséquent leur avantage compétitif.

39. De tels réseaux de ville et de régions (territoires), connectés de diverses manières, détermineront la distribution, le développement et la force des activités économiques à travers l'Europe. Ceci a des implications particulières pour la gouvernance des métropoles et une approche intégrée des investissements ruraux.

Dimension métropolitaine

40. L'Europe est confrontée non seulement à un taux rapide d'urbanisation mais aussi à une expansion de l'échelle des ensembles urbains. L'attraction exercée par les zones urbaines est renforcée par la compétition mondiale. Ceci a donné naissance à l'émergence d'une centaine de zones métropolitaines en Europe au sein desquelles vit plus de 60% de la population européenne. Ces regroupements étroitement liés de zones urbaines et de villes sont les moteurs du changement en Europe – ils sont le point focal du développement économique, des défis sociaux et de la pression environnementale.

41. L'intensité des échanges en termes de mouvements de population, de biens et de capitaux est le moteur du développement économique et culturel des villes. Ceci a jadis favorisé la concentration des espaces urbains, mais les nouvelles communications et les systèmes de transports et les dispositifs de gouvernance conduisent à des zones métropolitaines plus étendues, et à l'émergence de méga-territoires urbains. La dimension métropolitaine constitue un défi pour le concept traditionnel de ville comme entité libre mais ces tendances ne peuvent pas être conduites seulement par les lois du marché ou les bénéfices économiques à court terme sans avoir pour résultats des coûts sociaux et environnementaux importants. Sur d'autres continents, l'urbanisation rapide et durable donne naissance à des méga-régions dans lesquelles les coûts sociaux et environnementaux sont soumis à la croissance économique. Ceci est contraire aux politiques poursuivies dans le cadre de la construction de l'Europe.

- 42.** Les villes européennes doivent néanmoins demeurer compétitives. Ceci nécessite deux champs d'action. D'un côté, mettre en valeur le paysage historique urbain comme une part essentielle de l'avantage compétitif de l'Europe puisque le capital culturel contribue à la formation de l'idée de citoyenneté et à la création de valeur. D'un autre côté, de nouvelles formes de gouvernances urbaines sont nécessaires pour fournir une capacité institutionnelle effective afin de soutenir la compétitivité et simultanément protéger le patrimoine de nos villes et territoires (regions en EN). C'est au niveau métropolitain que ceci sera le plus à même d'être abouti.

Zones rurales éloignées et communautés insulaires

- 43.** Outre la reconnaissance des priorités pour le développement urbain, il est nécessaire de reconnaître les besoins spécifiques des communautés rurales. De nombreux espaces ruraux deviennent de plus en plus péri-urbains. Les besoins de ces communautés rurales doivent être reconnus, tout spécialement en termes de logement abordable pour les populations locales. Toutefois, il y existe des communautés reculées qui ont moins d'accès à l'emploi, aux services supérieurs (par exemple hôpitaux et enseignement supérieur) ainsi qu'à d'autres opportunités présentes en milieu urbain. Les communautés insulaires en particulier ont des défis supplémentaires en termes de coûts de transport.
- 44.** Les activités traditionnelles rurales ont décliné dans ces zones reculées et on y observe des poches de chômage élevé, où la situation est rendue plus difficile par le caractère reculé de la localité. Dans certaines zones il existe des contraintes et problèmes environnementaux majeurs. Ceux-ci sont souvent aggravés par les conditions sociales et économiques où il y a un besoin particulier de soutenir la mise à disposition d'équipements locaux, de traiter les besoins en logements et les problèmes d'emploi. Ces zones constituent néanmoins une partie clé du futur de l'Europe, par exemple en termes de production alimentaire et de fourniture de ressources naturelles (comme les minerais et la production de bois) comme elles peuvent dynamiser l'économie touristique. L'aménagement du territoire est essentiel à la promotion d'une approche intégrée pour l'avenir des communautés rurales européennes.

4. Connectivité environnementale

Développement durable

- 45.** Les liens entre les personnes et leur environnement sont fondamentaux. Ils construisent une identité commune et une qualité de vie fondées sur un patrimoine culturel et naturel partagé. Cela veut dire des connections entre santé, modes de vie, qualité de vie, usage durable de nos écosystèmes, de nos paysages, de nos espaces naturels et grands espaces, et de notre énergie.
- 46.** Ainsi, le développement durable, exige le maintien, l'amélioration et la création de ressources naturelles qui sont au cœur de nos villes ou qui leur apportent des services. Ceci implique :
- l'usage réfléchi des ressources, spécialement les ressources non renouvelables en terre, air et eau ;
 - la gestion attentive des ressources liées à des besoins réels et non simplement à la demande du consommateur et une réduction de la consommation par la promotion de meilleures pratiques dans la réutilisation et le recyclage des ressources ;
 - la protection des villes de la pollution et de la dégradation, de manière à ce qu'elles maintiennent leur qualité environnementale ;
 - des niveaux d'efficacité énergétique sans précédent dans la production et l'usage, avec un usage croissant des énergies renouvelables comme priorité ;
 - une approche auto-suffisante dans le traitement et la réutilisation des déchets, en supprimant l'exportation de déchets à d'autres communautés proches ou à l'étranger.

Promouvoir la santé et la qualité de vie

- 47.** La gestion de l'environnement et l'application pratique des principes de durabilité mèneront nos villes à être globalement plus saines. Par conséquent les villes et les territoires (regions en EN) doivent être aménagés de manière à fournir des conditions de vie plus saines, par exemple en termes de conditions d'habitat ou d'activités. Dans le futur, les risques sanitaires dus à des substances toxiques doivent être éliminés, que ce soit dans les produits alimentaires, les processus industriels, les effluents, les émissions dues aux transports ou à toutes autres matières. De même, les villes ont besoin d'espaces ouverts accessibles, de transport écologique et de conditions de logement décentes afin de promouvoir des modes de vie et une qualité de vie plus sains. Ces mesures doivent être complétées par un large éventail de services sanitaires et sociaux accessibles à tous, avec un accent particulier mis sur la prévention.

Écosystèmes

Maintenir les écosystèmes n'est pas seulement une source de bien-être humain, mais aussi une condition de notre survie. La biodiversité doit être protégée et préservée, en gardant à l'esprit que les être humains font partie intégrante de cette biodiversité. La qualité environnementale est aussi un facteur fondamental de garantie de la cohésion sociale et culturelle, de plus elle contribue à la compétitivité économique.

- 48.** Une approche sensible doit aussi être utilisée pour minimiser les risques et les impacts qui pourraient apparaître suite aux catastrophes naturelles. Par exemple, les rivières, torrents et plaines inondables requièrent une gestion des bassins versants qui permette d'atténuer les effets des inondations et d'autres phénomènes extrêmes dus au changement climatique et à une ingénierie défectueuse. Les dégâts dus aux inondations peuvent être maîtrisés en limitant l'étalement urbain dans les zones à risque grâce à une gestion des sols adaptée. Les forêts urbaines et les espaces verts dans et autour des espaces urbains doivent être augmentés afin de leur permettre de jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'air, la stabilisation de l'érosion des sols et la régulation des températures. Les effets catastrophiques des tremblements de terre seront maîtrisés par l'utilisation de mesures de protection pour les immeubles existants comme pour les nouvelles constructions.
- 49.** Une approche écosystémique doit donc être développée à travers la théorie et la pratique de l'aménagement du territoire, par la recherche et dans l'enseignement de l'urbanisme pour reconnaître la valeur économique des ressources naturelles, de la biodiversité, des énergies, de l'eau, de la gestion des déchets, et pour limiter et atténuer les effets du changement climatique qui sont déjà bien perceptibles.

Paysages

- 50.** Le paysage est d'une importance vitale pour la qualité et la diversité de l'identité culturelle, de l'écologie, de l'environnement et de la société européenne ; il contribue à l'économie de toutes les villes et des territoires (regions en EN) à travers sa protection, sa gestion et son aménagement. Le paysage fait référence à tout territoire, tel que perçu par les populations; son caractère est le résultat de l'action et de l'interaction de facteurs naturels et/ou humains.
- 51.** Le paysage est un facteur important de la qualité de vie, du bien-être individuel et social des individus : dans les zones urbaines et rurales, dans les zones dégradées comme dans les zones de grande qualité. Le paysage est par conséquent une expression de la diversité de l'héritage partagé multiculturel et naturel.
- 52.** Une approche intégrée du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire est essentielle pour garantir sa valeur environnementale, sociale et économique. Cette approche doit être intégrée à toute politique qui a un impact réel ou supposé, direct ou indirect, sur le paysage. L'implication active du public dans le développement des paysages et la mise en place d'une démocratie participative sont des facteurs clés qui donnent la garantie que les politiques de développement du paysage bénéficient d'un soutien des populations.

Patrimoine naturel et grands espaces

- 53.** L'opportunité doit être donnée à tous de vivre et travailler à proximité d'éléments du patrimoine culturel et naturel bien entretenus. De plus, les ressources du patrimoine naturel et culturel doivent être préservées et mises en valeur. Cela comprend les sites et monuments archéologiques, les quartiers traditionnels, les parcs, les places et autres espaces ouverts, les espaces aquatiques (lacs, rivières, zones humides et côtes) et les réserves naturelles, entre autres.
- 54.** Tous ces éléments sont des composants essentiels de l'environnement immédiat des populations. L'aménagement est un instrument efficace de protection et de mise en valeur de ces éléments, et un moyen de développer de nouveaux espaces ouverts de renaissance de paysages dégradés qui créent du lien dans le tissu urbain et atténuent les effets négatifs d'une urbanisation non maîtrisée.

Énergies

- 55.** De nouvelles formes d'énergies, obtenues à partir de ressources non polluantes et renouvelables, doivent être utilisées pour répondre aux besoins énergétiques du XXI^e siècle, particulièrement dans les transports et l'habitat. De plus, les systèmes de distribution de l'énergie et les équipements doivent être hautement performants par exemple en tirant parti des nouvelles technologies afin de réduire de manière drastique la consommation d'énergie. De telles innovations auront des effets indirects très positifs dans la réduction de la pollution de l'air, des gaz à effet de serre et sur le changement climatique.

5. Intégration spatiale : synthèse

- 56.** La cohésion culturelle, sociale, environnementale et économique constitue le cœur de l'aménagement du territoire. L'urbanisme permet un tel lien. Notre Vision pour l'Europe est celle des villes et de nos territoires (regions en EN) spatialement intégrés afin de maximiser les bénéfices en termes de :
- diversité culturelle ;
 - cohésion sociale et solidarité ;
 - connectivité environnementale ; et
 - intégration économique.

Intégration spatiale : réseaux et accessibilité

- 57.** Grâce à un urbanisme prudent et à d'autres politiques appropriées, les réseaux de villes et de territoires (regions en EN) seront renforcés. Les fonctions essentielles d'une ville, ses centres et autres principaux points nodaux seront respectés et améliorés ; les communications et les réseaux de transport public doivent les desservir efficacement, et renforcer leur vitalité. En même temps, les zones naturelles, les paysages et les écosystèmes d'Europe seront protégés de manière efficace. Les infrastructures écologiques aideront à la gestion et à la promotion du développement urbain et à inciter à la prise de conscience de leur valeur intrinsèque.
- 58.** Cela maintiendra et renforcera le bien-être et l'attractivité des villes et territoires (regions en EN) européens, et contribuera, de ce fait, à l'amélioration de la qualité de vie pour tous. Il existe de nombreuses politiques, mesures et interventions, dans lesquelles les urbanistes doivent jouer un rôle clé. Celles-ci comprennent :
- la relance de la conception urbaine afin de protéger et mettre en valeur les emprises publiques (telles que les rues, les places, les liaisons piétonnes et les « corridors écologiques ») ;
 - la réhabilitation des espaces et immeubles dégradés ou mal conçus ;
 - des mesures pour encourager les lieux de rencontres et autres opportunités de vie sociale, de même que l'accès aux équipements culturels, de loisirs et de divertissement ;
 - des mesures pour renforcer le sentiment de sécurité individuel et collectif ;
 - la création de lieux et paysages emblématiques inspirés par la spécificité de l'esprit des lieux, en mettant par là même en valeur leur diversité et leur caractère ;
 - la conservation et la gestion de tous les éléments significatifs du patrimoine naturel et culturel.
- 59.** Chacune de ces interventions positives sera traitée de manière spécifique dans chaque ville ou territoire, en fonction des conditions culturelles, sociales, environnementales et économiques locales. La cohésion au sein du continent européen s'en trouvera alors accrue, ses structures administratives et sociales mûriront, les orientations et les questions liées à l'aménagement du territoire seront progressivement intégrées dans toute l'Europe. Par ce processus, les objectifs communs des villes et territoires (regions en EN) du continent européen finiront par être largement acceptés, et leur diversité et le caractère unique de chacun d'entre eux seront fortement prisés et maintenus.

Urbanisme européen

60. Le futur développement de l'Europe doit être :

- guidé par des valeurs basées sur l'équité et la justice ;
- à même de prendre en compte tous les habitants en respectant leurs besoins et leurs aspirations spécifiques ;
- durable dans ses impacts sur ses écosystèmes naturels et humains ; et
- intégré au-delà des frontières et des intérêts sectoriels.

61. L'urbanisme est l'expression concrète de ces concepts. Ils assurent des possibilités égales à tout citoyen et permettent aux entreprises d'atteindre le maximum de leur potentiel, quel que soit l'endroit où elles se situent. Par son caractère intégrant, l'urbanisme possède le potentiel nécessaire à coordonner les actions politiques de manière à prendre en compte les besoins des communautés locales. L'urbanisme est basé sur un ensemble de principes pour un développement territorial harmonieux, équilibré, efficace et durable. L'urbanisme est fondé sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (COE : Hanovre 2002), sur le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et reflète les Chartes de Leipzig, 2007, et de Tolède, 2010.

62. L'urbanisme est orienté vers l'action dans sa nature même. Il est un moyen d'atteindre l'équité parmi les citoyens et le meilleur usage de la diversité territoriale de l'Europe, qui possède un avantage comparatif considérable particulièrement dans une période de turbulences mondiales. Il permet l'usage judicieux des ressources en terre, en air et en eau, vital pour le futur économique de l'Europe. Il personifie le principe de subsidiarité. Il promeut par conséquent la cohésion économique et sociale en traduisant les principes d'un développement équilibré et durable en actions concrètes pour chaque ville et les territoires (regions en EN).

63. Les politiques européennes ont un impact sur la compétitivité économique, sur les conditions sociales et sur la viabilité environnementale de toutes les villes et territoires (regions en EN) d'Europe. À l'inverse, sans aménagement du territoire, le développement économique futur de l'Europe sera déséquilibré, les inégalités sociales et nos écosystèmes vitaux seront davantage menacés. Les considérations de l'aménagement du territoire doivent par conséquent être intégrées dans l'ensemble des politiques européennes, afin d'assurer l'exécution efficace des décisions prises, dans le cadre spatial, par tous les niveaux institutionnels qui permettent :

- un développement polycentrique et une innovation plus forts en permettant la mise en place de réseaux de villes grâce à un développement urbain collaboratif qui génère des économies d'agglomération ;

- la promotion de l'investissement rural intégré. Des visions intégrées pour les espaces urbains et ruraux qui identifient de nouvelles formes de partenariat et de gouvernance, qui fournissent des services publics adaptés et d'intérêt général ;
 - la coopération régionale à travers toute l'Europe basée sur des plans stratégiques visant la mise en œuvre de capacité d'infrastructure adaptée et le développement de réseaux d'infrastructure plus durables ;
 - un cadre cohérent propice à l'extension et au renforcement des réseaux transeuropéens (RTE) ;
 - une approche holistique de la gestion des risques transeuropéens, y compris les impacts sur le changement climatique ; et
 - davantage de structures dynamiques d'appui aux ressources écologiques et culturelles, chargées de la gestion cohérente des atouts naturels et culturels en Europe par le développement de cadres de travail, articulées sur nos régions naturelles (tels que les bassins hydrographiques et les écosystèmes).
- 64.** Les villes et territoires (regions en EN) européens sont également de plus en plus interdépendants à différents niveaux de gouvernement, et entre différents secteurs de politiques publiques, autant entre les États membres de l'UE (Union européenne) qu'avec les pays voisins. En conséquence, le défi majeur auquel l'Europe fait face requiert une coopération plus forte entre les États, les régions, les villes (y compris les villes petites et moyennes), les autres territoires (regions en EN) et la mise en place de politiques sectorielles à tous les niveaux adaptés. L'aménagement du territoire est le moyen le plus efficace de faciliter cette coopération, et peut aboutir à une croissance intelligente, inclusive et durable et à une cohésion territoriale en Europe, tout spécialement dans nos zones métropolitaines.

Intégration spatiale: une approche de la synthèse

- 65.** Lorsque l'intégration spatiale évalue les sujets et définit des politiques, elle requiert une approche intégrative, proactive et participative pour la conception, la communication et le suivi. L'approche requise dépend de qui est impliqué, de l'étape du processus de planification, et du contexte politique ou territorial. Dans certaines situations une approche moins formelle et plus expérimentale peut être souhaitable ou nécessaire. Néanmoins les principes s'appliquent, que l'urbanisme implique l'expansion d'une ville, le développement urbain, de nouvelles extensions, de nouvelles infrastructures, le renouvellement urbain, les interventions de réhabilitation, des initiatives locales ou des projets uniques.
- 66.** Les activités et les interventions d'aménagement du territoire s'appliquent à tous les types de territoires : les secteurs résidentiels, les centres historiques, les centres urbains, les centres d'affaires, les zones commerciales, les zones industrielles, les ports, les lieux touristiques et de loisirs, les espaces verts, les parcs urbains, les zones rurales en frange urbaine et les infrastructures et les réseaux de transports. Ces actions soulignent les qualités ou les quantités de ces biens communs. Elles traitent de la protection, de la qualité,

de la réduction ou de la mise en valeur de la quantité, de la fourniture de quantité et de qualité, et de la gestion des deux. Elles posent la question de comment parvenir à l'obtention d'un air, d'un sol et d'une eau plus propres ; à la réduction de la production de déchets et de la pollution, de l'utilisation de ressources et de l'usage de l'énergie ; de meilleures conditions pour la flore et la faune ; une économie verte et la fourniture d'une énergie verte ; l'utilisation de moyens de transport durable ; l'implication de tous les acteurs concernés et la participation du public.

- 67.** Afin d'atteindre un processus intégratif, ouvert et participatif vers une cohésion territoriale, il est fondamental de définir des territoires cohérents du point de vue socio-économique et environnemental. Il est par conséquent crucial d'évaluer et d'identifier des territoires dans lesquels les personnes sont en recherche d'emploi ou d'un logement ou dans lesquels elles ont des activités ou vivent, et de planifier en coopération étroite avec les territoires limitrophes. De la même manière, là où les dispositifs de gouvernance pour l'aménagement du territoire sont fragmentés, il est essentiel que tous les acteurs concernés prennent part au processus de décision et ne soient pas de simples consultants ou/et qu'ils soient autorisés à refuser. L'approche intégrée qui en résulte permet une évaluation pertinente des forces et des défis du territoire, la définition d'opportunités et de scénarios réalistes, et enfin des politiques spatiales optimales pour le développement futur du territoire, que ce soit à l'échelon local ou stratégique.

PARTIE B :

ROLE DES URBANISTES

Les défis pour un aménagement du territoire efficace

- 68.** Les principes de l'urbanisme sont incorporés tant en théorie qu'en pratique dans l'aménagement du territoire de toute l'Europe. Ces principes, qui sous-tendent la partie A de cette Charte, doivent être continuellement reformulés et renforcés pour leur permettre de refléter les problématiques émergentes. Le XXI^e siècle fait face à de nouvelles priorités et de nouveaux axes politiques à la lumière des défis mondiaux majeurs que nous traversons. Ceux-ci comprennent les défis d'une urbanisation à croissance rapide, une augmentation de la pauvreté et un changement climatique inexorable qui constituent le programme de base des urbanistes au niveau mondial. Sans aménagement du territoire efficace il n'y aura plus de Vision spatiale de long terme pour le développement de l'Europe.
- 69.** Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour les urbanistes de s'ouvrir vers l'extérieur, d'affirmer la valeur de l'urbanisme et de rechercher à influencer plus largement les acteurs de l'aménagement du territoire (par exemple les organisations non gouvernementales et le secteur privé), les gouvernements et collectivités territoriales. D'autres organisations sont aussi à la recherche d'une reconnaissance réelle de l'urbanisme comme étant fondamentale à l'aboutissement de leurs objectifs, par exemple le travail de l'Agence européenne pour l'environnement, sur la qualité de vie des espaces urbains, et le Conseil de l'Europe/la CEMAT, sur la démocratie territoriale. Ces objectifs renforcent les politiques de l'Union européenne sur une plus grande cohésion territoriale. C'est également une préoccupation partagée avec le Conseil de l'Europe. Tout élargissement de l'U.E. changera l'équilibre géographique du continent européen. La cohésion territoriale demande un urbanisme efficace à tous les niveaux sur l'ensemble du continent européen.

- 70.** L'enjeu consiste à donner un sens concret à la cohésion territoriale, afin qu'y soient incluses les notions de diversité et de gouvernance à multiples niveaux. Ceci signifie de reconnaître que l'urbanisme doit s'adapter plus encore à l'interaction entre les systèmes économiques et sociaux à des échelles différentes et demande une reformulation du concept de polycentricité avec des organisations spatiales flexibles.
- 71.** Il existe un besoin de créer un espace d'expression pour le citoyen dans le processus de décision et d'équilibrer la technocratie avec les témoignages informels et les informations qui font partie intégrante des savoirs des communautés locales. Ceci ne peut pas être atteint par des objectifs et des politiques directives (« du haut vers le bas ») qui sont appliquées sans discernement à tous les territoires. On observe un besoin d'approches et d'actions spécifiquement basées sur le « lieu » qui permettent de refléter les caractéristiques des lieux et des territoires et de s'éloigner de toute approche normative d'élaboration de politiques. Ceci demande également de nouvelles formes d'implication conduisant à des objectifs convergents entre toutes les parties.
- 72.** Toutefois, le contexte dans lequel l'urbanisme s'inscrit est sujet à d'extraordinaires rythmes de changement. Dans le contexte européen, cinq facteurs clés modifient l'environnement de l'aménagement du territoire :
- a.** La crise économique mondiale a eu pour effet de donner la priorité à des programmes sur l'emploi et la croissance, alors même que la dépendance à l'économie de marché non régulée ou à un secteur financier très peu structuré ait été le problème clé. Une plus grande stabilité est donc nécessaire en ce qui concerne les bases de la politique économique en s'éloignant d'un système basé sur la marchandisation des biens et services pour un système basé sur la réelle valeur économique des ressources des actifs et des structures financières transparentes. Ceci sera lié à des moyens de production plus efficaces et devra être appliqué de manière à maintenir des conditions de concurrence équitables. Une planification stratégique saine est par conséquent essentielle pour contrecarrer les fluctuations du marché qui ont créé bon nombre de nos problèmes urbains.
 - b.** Le changement climatique est une préoccupation prioritaire. La réalisation des principes posés dans notre Vision (partie A) qui font référence à des villes et des territoires (regions en EN) compacts requiert un contrôle renforcé des niveaux actuels, élevés et indésirables, de consommation de terres, générateurs de l'étalement urbain et de la dispersion géographique du développement. Il sera essentiel de promouvoir une plus grande résilience et autosuffisance locales pour faire face à la vulnérabilité environnementale grandissante des villes et des territoires (regions en EN). Il existe par conséquent une nécessité de s'éloigner d'un modèle de gestion reposant uniquement sur le zonage du territoire. Ceci demande à être complété par une « gestion intégrée de la demande dans les politiques d'urbanisme », par exemple en changeant les modèles de comportements non durables. De plus, les dirigeants locaux, professionnels et politiques, en luttant contre le changement climatique, ne doivent pas être dans l'attente que l'initiative soit prise au niveau national. Les initiatives d'actions locales doivent être un moteur du changement.

- c.** Les écosystèmes dont nos économies et nos communautés dépendent sont grandement menacés, particulièrement nos cycles de l'eau et nos sols. La protection et la gestion de la biodiversité et des paysages doivent devenir une activité dominante de l'aménagement du territoire. L'intégration de l'aménagement urbain et rural, en particulier à travers la gestion des services touchant aux écosystèmes (par exemple les ressources en eau et la production alimentaire) est par conséquent un nouveau paradigme important de l'aménagement des territoires.
- d.** La pression sur les dépenses publiques, sur le bien-être et les services d'intérêt général menace la capacité de faisabilité des plans d'urbanisme. Les risques encourus sont notamment :
- la perte de l'expertise en urbanisme ;
 - l'incapacité à assurer les infrastructures nécessaires ;
 - le maintien de documents d'urbanisme obsolètes.

Si ces risques deviennent réalités alors il y aura des obstacles significatifs à la relance économique, au bien-être social et aux conditions environnementales.

Rôle des urbanistes

- 73.** L'urbanisme est interdisciplinaire et implique une variété de professionnels et d'acteurs au sein de processus complexes. Le rôle de l'urbaniste s'adapte aux évolutions de la société et aux lois et politiques qui régissent l'aménagement du territoire. Celles-ci varient en fonction des différents modèles politiques et sociaux de chaque pays où les urbanistes sont impliqués que ce soit en tant que visionnaires, technocrates, gestionnaires, conseillers, formateurs ou enseignants.
- 74.** Comparée à d'autres disciplines, l'urbanisme se distingue par son attachement premier à prendre en compte les intérêts de la société comme un tout, à voir un lieu de vie, un territoire comme une entité, et à long terme. Les urbanistes sont fortement attachés à servir et préserver l'intérêt général et la démocratie locale. Leur propre indépendance et objectivité sont essentielles s'ils veulent s'acquitter du rôle de pilotes du changement dans la société vers un futur plus durable et plus sûr pour le continent.
- 75.** Les urbanistes analysent, élaborent, mettent en œuvre et assurent le suivi des stratégies de développement, appuient les politiques, les programmes et les projets phares. Comme dans toute autre discipline, ils contribuent également à la formation professionnelle et à la recherche afin d'assurer continuellement l'adaptation de l'enseignement aux exigences du présent et du futur. Les urbanistes s'engagent activement dans les différentes phases et échelles du processus d'aménagement du territoire, bien qu'ils ne puissent être impliqués de manière égale et dans toutes en même temps.



- 76.** L'urbanisme n'est pas uniquement concerné par l'élaboration des plans d'aménagement du territoire. Il est aussi partie prenante d'un processus politique qui a pour but d'équilibrer tous les intérêts en jeu – publics et privés – afin de résoudre les exigences contradictoires concernant l'intégration spatiale et ses programmes de développement. Ceci souligne l'importance du rôle de l'urbaniste en tant que médiateur. Aujourd'hui comme dans le futur, les capacités de médiation et de négociation des urbanistes prennent et prendront de plus en plus d'importance.
- 77.** Le rôle de l'urbaniste sera donc plus exigeant qu'il ne l'a jamais été par le passé. Ce rôle requiert des compétences accrues de conception, de synthèse, de gestion et d'administration, afin de soutenir et de guider le processus public de planification pendant toutes ses phases. Il demandera aussi une approche scientifique ainsi que l'aboutissement du dialogue social et la conclusion d'accords, qui peuvent tenir compte des différences individuelles, autant que de la nature politique des décisions, et amener à une mise en œuvre, une gestion et un suivi permanent conduisant à une révision régulière des plans et des programmes d'aménagement.
- 78.** Les approches de politiques publiques ayant une perspective fragmentée et de court terme présentent un réel danger. Elles entraînent généralement des solutions temporaires et créent de nouveaux problèmes à long terme. Il est donc d'autant plus nécessaire que le conseil de professionnels en urbanisme soit apporté aux institutions gouvernementales si elles désirent s'inscrire dans une perspective durable de la résolution de leurs problèmes et porter une vision partagée de la gouvernance.

PARTIE C :

ENGAGEMENTS DES URBANISTES EN EUROPE

Engagements

Les urbanistes doivent montrer le chemin en apportant les changements qui s'imposent à la conception et la gestion des villes et des territoires. Les défis du XXI^e siècle exigent des urbanistes qu'ils s'engagent en tant que « leaders du changement », conseillers politiques, concepteurs, gestionnaires urbains et scientifiques. Ces engagements énoncent les valeurs fondamentales défendues par les urbanistes dans leur rôle de conseil auprès des décideurs publics et du grand public en s'efforçant à la fois d'atteindre la Vision, et d'appliquer les principes qui sont énoncés dans cette Charte. Ils s'engagent également à respecter le Code de déontologie professionnelle des urbanistes européens dans toutes leurs interventions.



1. L'Urbaniste, en tant que « leader du changement », s'engage à :

- renouveler l'esprit du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) afin de créer une Vision spatiale partagée pour le développement durable du continent européen ; et adhérer aux principes directeurs de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) du Conseil de l'Europe ;
- respecter les conventions et les traités internationaux qui doivent être transposés dans les législations nationales (dans les pays membres du Conseil de l'Europe), et les principes directeurs du Conseil de l'Europe et des chartes de l'aménagement du territoire à travers l'Europe ;
- préparer des cadres de travail à la planification stratégique qui traduisent les directives européennes, intègrent les politiques et les programmes européens, nationaux, régionaux, urbains et ruraux et suscitent la confiance des communautés locales dans l'aménagement du territoire ;
- élaborer des plans détaillés et actualisés à l'échelle locale pour toutes les communautés à travers l'Europe ;
- promouvoir un programme européen de la renaissance urbaine (Urban Renaissance en EN) qui donnera lieu à un renouveau de prospérité et un développement économique durable pour les villes et leurs territoires, en créant les germes de la réussite que cette démarche peut apporter à notre avenir commun ;
- promouvoir des stratégies, des politiques et des programmes pour une plus grande « résilience territoriale » qui combattront la vulnérabilité des villes et des territoires (regions en EN) face aux effets de l'urbanisation rapide, du changement climatique, de la pauvreté et des inégalités croissantes ;
- promouvoir une plus grande autosuffisance avec pour objectif d'assurer la sécurité en eau, en énergie et la sécurité alimentaire ;
- répondre aux mutations démographiques et économiques et aux pressions et demandes qui en surgiront en termes de structure et nature de population : profil d'âge, ethnie, besoins culturels et activité économique ; et
- intégrer l'utilisation du sol européen, le transport et les stratégies d'infrastructures dans le développement du « réseau transeuropéen » et de tout autre programme d'action adapté.

2. L'Urbaniste, en tant que scientifique, prend part à une profession basée sur la connaissance et s'engage à :

- analyser les caractéristiques existantes, les tendances et les scénarios, considérant le contexte géographique le plus large, les besoins à long terme et la gestion de la demande afin de fournir une information complète, claire et précise aux décideurs, aux acteurs et au public ;
- accéder aux données disponibles en prenant en considération les indicateurs européens ;
- développer des méthodes qui permettent la synthèse des informations officielles ou informelles, y compris les sources de connaissance basées sur les cultures locales ;
- maintenir un niveau de connaissances requises sur la philosophie contemporaine de l'urbanisme, la théorie, la recherche et la pratique, à travers une formation professionnelle continue ;
- contribuer à la formation et à l'enseignement, en soutenant et en évaluant le développement de la profession d'urbaniste à travers l'Europe, en alliant théorie et pratique ; et
- encourager un vaste débat critique et constructif sur la théorie et la pratique de l'urbanisme et partager les résultats de ses expériences et de ses recherches, afin de contribuer à l'évolution du corpus de connaissances et de compétences en aménagement des territoires.

3. L'Urbaniste, en tant que concepteur et visionnaire s'engage à :

- réfléchir à toutes les échelles, en équilibrant les stratégies locales et régionales au sein d'un contexte de réseau de régions métropolitaines en Europe et des tendances mondiales plus larges ;
- identifier les formes et les modèles durables de développement économique, environnemental, social et culturel qui assurent la cohésion territoriale ;
- étendre les choix et les opportunités à tous, en assurant une responsabilité spécifique en vue d'une meilleure qualité de vie et plus particulièrement au regard des besoins des populations et personnes défavorisées ;
- lutter pour protéger et renforcer l'intégrité de l'environnement naturel et de ses écosystèmes associés, l'excellence de la composition urbaine et s'efforcer de préserver le patrimoine environnemental naturel et bâti pour les générations futures ;
- élaborer au plan local des solutions alternatives aux problématiques et défis spécifiques, mesurant les potentiels, les fragilités et les impacts, la gestion de la consommation (par exemple les transports et la densité d'occupation du territoire), en renforçant les identités locales, les diversités culturelles, et en contribuant à la mise en œuvre des programmes et des études de faisabilité adaptées ;
- développer et élaborer des visions de développement spatial montrant des opportunités pour le développement futur des villes et des territoires (regions en EN) qui intègrent les agendas urbains et ruraux ;
- identifier la position optimale du plan spatial ou du schéma à l'intérieur des inter-réseaux nationaux concernés de villes et de territoires (regions en EN) (Pensez local, agissez global) ; et
- convaincre tous les acteurs de partager une vision commune et de long terme pour l'Europe et pour leur pays, province, ville ou territoire qui aille au-delà de leur intérêts et objectifs particuliers.



197-749

4. L'Urbaniste, en tant que conseiller stratégique et médiateur, s'engage à :

- respecter les principes de subsidiarité et d'équité dans la prise de décision, dans les solutions envisagées et dans leur mise en œuvre par une participation effective du public dans le processus de décision ;
- soutenir les autorités locales les familiarisant avec les propositions, objectifs, cibles, impacts, problématiques liés à leur territoire, leur fournissant des plans et des solutions, dans un cadre de gouvernance opérationnel et efficace ;
- suggérer et élaborer des outils législatifs opérationnels pour assurer l'efficacité, la justice sociale et un environnement durable aux politiques d'aménagement ;
- faciliter un dialogue constructif entre les autorités locales, les décideurs, les acteurs économiques et les citoyens individuels afin de coordonner les développements et d'assurer les continuité et cohésion spatiales ;
- coordonner et organiser la collaboration entre tous les acteurs afin de résoudre les conflits et prendre des décisions claires préparées pour les autorités compétentes et indépendantes ;
- s'efforcer d'obtenir un niveau élevé de communication pour permettre aux futurs usagers d'accéder à la connaissance et la compréhension, y compris en adoptant des moyens interactifs de représentation pour faciliter le débat public et la compréhension partagée des solutions proposées et du processus de prise de décision ;
- s'assurer que les trois niveaux de démocratie participative sont mis en œuvre : l'information, la participation à l'élaboration des solutions afin d'obtenir l'adhésion aux politiques d'urbanisme locales et globales d'aménagement du territoire ; et
- intégrer les rôles, l'influence et les besoins pour soutenir et s'engager auprès des responsables politiques à différents niveaux géographiques.

5. L'Urbaniste, en tant que gestionnaire des villes et des territoires (Regions en EN), s'engage à :

- adopter des approches de gestion stratégique dans les processus de développement plutôt que de travailler à servir les demandes administratives et bureaucratiques ;
- atteindre l'efficacité et l'efficacité des propositions adoptées, en tenant compte des aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels de la durabilité ;
- considérer les principes d'aménagement du territoire et les buts et objectifs du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), des autres documents des politiques de l'U.E. et des documents stratégiques du Conseil de l'Europe, afin d'adopter les stratégies et politiques européennes aux propositions locales et régionales ;
- coordonner les différents niveaux territoriaux et les différents secteurs pour assurer la collaboration, l'engagement et le soutien de l'ensemble des autorités administratives et territoriales ;
- stimuler des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de renforcer les investissements, de créer des emplois, d'assurer la qualité de vie et de parvenir à la cohésion sociale ;
- bénéficier positivement des fonds européens et d'autres sources de financement encourageant la participation des autorités locales et régionales dans les programmes et projets d'aménagement du territoire cofinancés par l'U.E. ; et
- assurer le suivi et l'évaluation permanente des plans afin de les ajuster aux effets imprévus, aux nouveaux enjeux, et à l'actualisation des projections, proposer des solutions et des actions, et assurer un flux continu de retour d'information entre les politiques d'aménagement du territoire et leur mise en œuvre.





ANNEXES

Contexte historique

La Nouvelle Charte d'Athènes a été adoptée par le Conseil européen des urbanistes (CEU) en mai 1998, à la conférence internationale qui s'est tenue à Athènes. À cette occasion, il a été décidé de la maintenir quatre ans. Elle a donc été mise à jour en juillet 2003 et appelée « Nouvelle Charte d'Athènes 2003 ». Une mise à jour ultérieure a été décidée en 2010, a été préparée par un groupe de travail spécifique du CEU. Ceci a abouti à la production de l'additif d'Istanbul à la Charte de 2003. La présente Charte de l'urbanisme européen est une refonte en un seul texte de l'additif d'Istanbul et de la Charte de 2003 et conclut ainsi la procédure de révision.

Il est nécessaire de distinguer les Chartes du CEU de la Charte d'Athènes originale, datant de 1933, qui contient une vision prescriptive de la manière dont les villes devraient se développer, avec de fortes densités de zones d'habitation et de travail, connectées par des systèmes de transports collectifs efficaces et denses. La Nouvelle Charte et sa révision mettent l'accent sur les résidents et les usagers de la ville et leurs besoins dans un monde en changement rapide. Elle promeut une vision des villes et territoires (regions en EN) connectés, et intégrés qui peut être atteinte par l'urbanisme et par les urbanistes, en collaboration avec d'autres professions. Elle prend en compte les nouveaux systèmes de gouvernance et les nouvelles manières d'impliquer le citoyen dans le processus de prise de décision, en utilisant les avantages des nouvelles formes de communication et de technologie d'information. En même temps, c'est une vision réaliste, qui distingue les aspects du développement de la ville où l'urbanisme peut exercer une réelle influence et ceux où il a un rôle plus limité.

Termes clés

Pour faciliter la compréhension, nous indiquons ici le sens dans lequel certains termes clés sont employés dans le texte :

- a.** Ville (polis, civitas) : établissement humain avec un certain degré de cohérence et de cohésion. C'est-à-dire que non seulement les villes compactes conventionnelles y sont incluses, mais également les villes en réseaux, les réseaux de villes et les villes-régions.
- b.** Spatial(e) (mot utilisé en combinaison avec étendue, perspective, planification et développement) : prise en compte concertée de l'espace dans ses différentes échelles, du local au régional, au national, au continental et au-delà, en y incluant les sols, les populations et leurs activités.
- c.** Urbaniste : professionnel impliqué dans l'organisation et la gestion de l'utilisation de l'espace, spécialisé dans l'interprétation des concepts théoriques de la mise en forme de l'espace et de l'élaboration de plans.
- d.** Connexion (ou connectivité) : organisations de relations fonctionnelles et opérationnelles des éléments – dans ce cas, principalement entre des villes, dans la définition la plus large de la ville.
- e.** Réseau : entité flexible composée d'unités connectées, avec quelques lignes directrices communes et la capacité à répondre avec discernement et de manière concertée.
- f.** Intégration : organisation d'un système d'éléments basés sur des principes communs et développant un fort sens d'unité.

Remerciements

L'ECTP-CEU souhaite remercier le groupe de travail sur la Charte composé de Vincent Goodstadt (Président 2013), Paulo V.D. Correia (Coordinateur de la Commission de révision 2003 et président d'honneur ECTP-CEU) et Luc-Émile Bouche-Florin (Président d'honneur ECTP-CEU).

L'ECTP-CEU remercie également le soutien précieux de Dominique Lancrenon (SFU), João Teixeira (AUP), Ignacio Pemán (AETU), Henk van der Kamp (IPI), Bruno Clerbaux (CUB), Julian Hills (ECTP-CEU Secrétariat), Judith Eversley (RTPI) et Lucy Natarajan (UCL).

L'ECTP-CEU remercie Yves Fauvel, artiste et graphiste qui a illustré la présente Charte.



Références

Try it This Way – Sustainable Development at the local level: ECTP-CEU

L'ECTP-CEU a publié un guide pratique pour les urbanistes afin de les aider dans l'introduction du développement durable dans leurs activités urbanistiques quotidiennes. Le guide contient des informations sur ce qui peut être fait et la façon de le faire. Un large consensus existe parmi les urbanistes quant au besoin de développement durable, ainsi qu'un très grand soutien pour ses objectifs, et pourtant beaucoup d'urbanistes doivent faire face à ces problèmes au quotidien. Bien qu'étant convaincus de la nécessité d'un urbanisme durable, ils estiment qu'il y a un grand fossé entre la théorie et ses applications pratiques. Il peut être difficile d'appliquer de nouvelles règles dans certaines organisations impliquant toute une série de disciplines différentes.

Fifteen Steps towards Territorial Cohesion: Spatial Planning Guidance: Jan Vogelij

Ce livre transmet les informations, les messages essentiels et les recommandations qui soutiennent les urbanistes dans leurs interventions dans le cadre de stratégies territoriales. Il découle respectivement des publications du CEU « Try it this Way », sur l'urbanisme pour un développement durable, et de la Nouvelle Charte d'Athènes de 2003, qui mettent tous deux l'accent sur le niveau local.

© ECTP-CEU 2013
Editions Imprimages – Mariembourg
D/2013/8553/33

The Charter of European Planning Barcelona 2013

The Vision for Cities and Regions - Territoires of Europe in the 21st Century
approved by the General assembly of Barcelona the 22th april 2013

La Charte de l'urbanisme européen Barcelone 2013

Une vision pour les villes et les régions-territoires de l'Europe du XXIe siècle
approuvée par l'assemblée générale de Barcelone le 22 avril 2013



The authors - les auteurs

Vincent Goodstadt
Luc-Emile Bouche-Florin
Paulo Correia

Illustrations

Yves Fauvel

Traduction en français

Charlotte Bouche-Florin

Avertissement

La rédaction de ce texte par un groupe de travail européen a été réalisée en anglais puis traduite en français en prenant le parti de rester le plus fidèle possible au texte d'origine.

About ECTP-CEU

Founded in 1985, ECTP-CEU (European Council of Spatial Planners - Conseil Européen des Urbanistes) brings together 25 professional town planning associations and institutes from 23 European countries as well as corresponding members. It is an umbrella association providing its members with a common framework to promote the visibility, recognition of the important societal role and practice of planning and urban development in Europe and its teaching, continuing professional development and the definition of professional responsibilities.

ECTP-CEU sets standards of education and conduct for the planning profession; engages in dialogue with local, national and European government, identifies, and rewards examples of good planning all over Europe.

A propos de l'ECTP-CEU

Fondé en 1985, l'ECTP-CEU (European Council of Spatial Planners - Conseil Européen des Urbanistes) regroupe les associations professionnelles d'urbanistes des pays européens ainsi que des membres correspondants. Actuellement il compte 25 associations de 23 pays européens comme membres effectifs. Il s'agit d'une association faîtière assurant à ses membres un cadre commun pour promouvoir la visibilité, la reconnaissance du rôle sociétal primordial et la pratique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Europe, ainsi que son enseignement, la formation professionnelle continue et la définition des responsabilités professionnelles.

Dans ce but, l'ECTP-CEU établit des normes de formation et de conduite de la profession, dialogue avec les gouvernements régionaux, nationaux et européens, identifie et récompense des exemples de bon urbanisme en Europe.